



BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

Étude d'identification
de sites potentiels

Synthèse - mai 2025

MÉTROPOLE

GRAND LYON

© Métropole de Lyon.



sommaire

Introduction

page 4

Les fleuves dans la Métropole

page 5

Contexte baignades
dans le Rhône et la Saône

page 6

Un déficit de piscines

page 7

Quelle réglementation aujourd'hui ?

page 8

Localisation des 21 sites étudiés

page 9

Secteur Lyon

Île Barbe (Lyon9)

Brétillod (Lyon6)

Darse (Lyon 2)

Quai Perrache (Lyon2)

Parc des Berges (Lyon7)

Parc de Gerland (Lyon 7)

page 10

page 12-15

page 16-19

page 20-23

page 24-27

page 28-31

page 32-35

Secteur Val-de-Saône

Parking (Neuville-sur-Saône)

Halte Fluviale (Albigny-sur-Saône)

Les Guingettes (Rochetaillée-sur-Saône)

Quai D'Ilhhausern (Collonges-au-monts-d'Or)

Ancienne écluse (Caluire-et-Cuire)

page 36

page 38-41

page 42-45

page 46-49

page 50-53

page 54-57

Secteur Villeurbanne-Rhône Amont

page 58

Parc Saint-Clair (Caluire-et-Cuire)

page 60-63

Parc de la Feyssine (Villeurbanne)

page 64-67

Parc de la Feyssine - Écluse (Villeurbanne)

page 68-71

Écluse (Vaulx-en-Velin)

page 72-75

Hippodrome (Vaulx-en-Velin)

page 76-79

Grand Large Complexe Hôtelier (Meyzieu)

page 80-83

Grand Large Sud (Décines-Charpieu)

page 84

Grand Large Est (Meyzieu)

page 85

Secteur Rhône Aval

page 86

Écluse (La Mulatière)

page 88-91

Chemin de la trailla (Solaize)

page 92-95

Bassin de joutes (Grigny)

page 96-99

Halte Fluviale (Givors)

page 100-103

introduction

Le présent document est une synthèse de l'étude d'identification de sites potentiels de baignade dans le Rhône et la Saône sur le périmètre de la Métropole de Lyon.

Elle a été conduite par les services de la Métropole, en collaboration avec VNF, EDF, CNR, SDMIS, SYMALIM, SEGAPAL, SMIRIL, Studio IMU Baignade... qui se sont mobilisés pour apporter leurs connaissances et leurs expertises. Les services des villes de Lyon et de Villeurbanne qui ont manifesté leur intérêt ont également été associés.

La recherche des sites potentiels s'est basée sur une approche multicritère. Plusieurs paramètres (points durs et contraintes à lever...) ont été recensés :

- ~ La qualité de l'eau (rejets...)
- ~ La sécurité (courants...)

- ~ L'accessibilité (accès facile et au plus grand nombre...)
- ~ La compatibilité avec les autres usages (navigation, biodiversité ...).

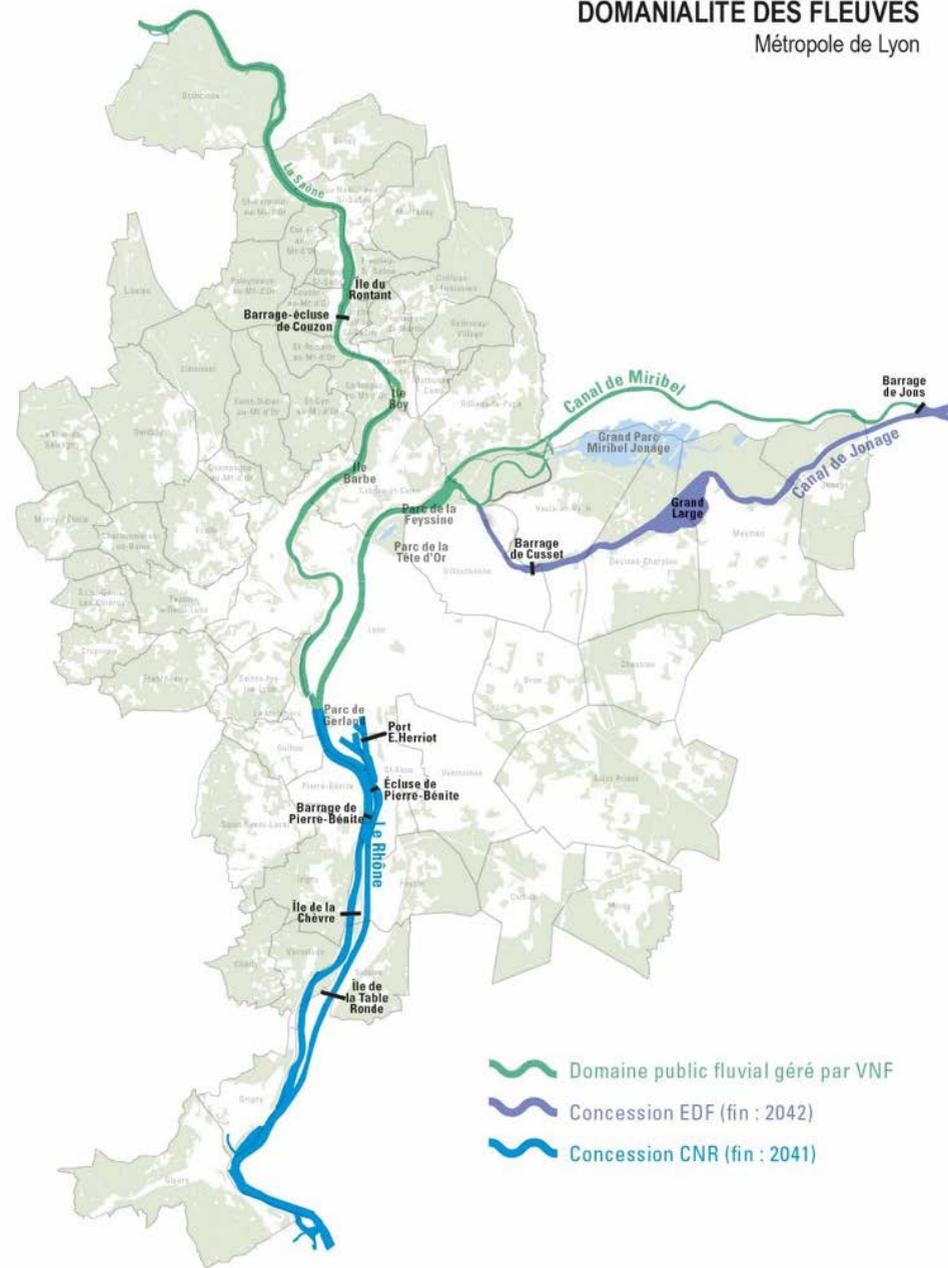
Deux grands principes ont guidé le travail : la recherche de dispositifs les plus légers et intégrés possibles ainsi qu'une offre destinée à tous, de l'apprentissage de la nage à la pratique pour des nageurs aguerris. Les 21 sites étudiés ont fait l'objet d'une première évaluation du niveau de contraintes.

Ce rapport est un document d'étude, propriété de la Métropole de Lyon, toute diffusion, représentation ou reproduction intégrale ou partielle est interdite.

Les fleuves dans la Métropole Lyonnaise



DOMANIALITÉ DES FLEUVES Métropole de Lyon



Contexte baignades dans le Rhône et la Saône

On se baigne dans la Saône et le Rhône depuis très longtemps.



Quatre plages surveillées au Grand Parc.

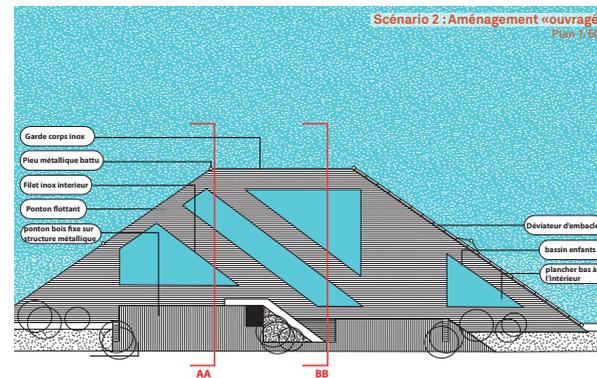


Source : www.lyoncapitale.fr

Club de natation de Lyon sur la Saône (Ainay).



Projet dans le canal de Jonage (2015-2017, non réalisé).



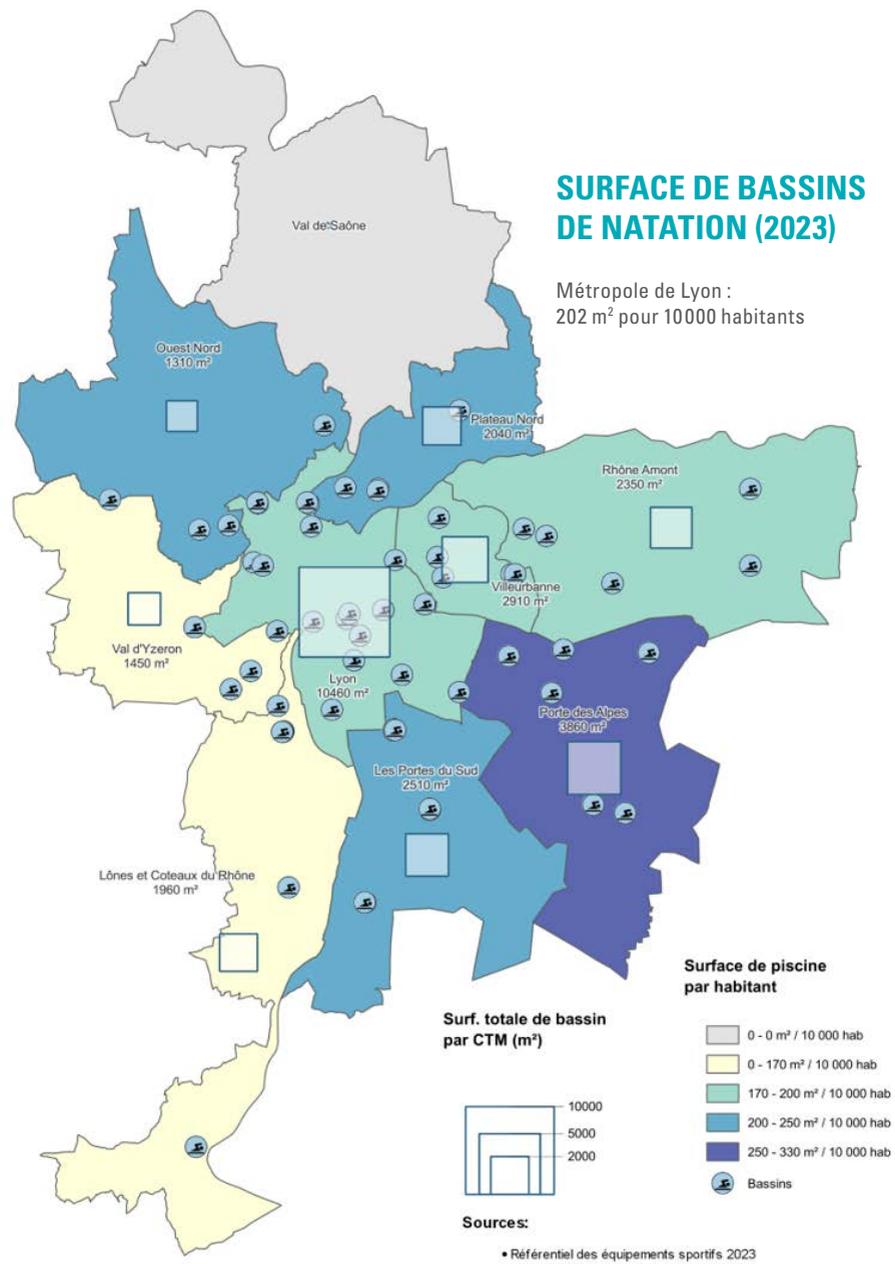
© Métropole de Lyon, Dumetier Design, 2016.

Développement des baignades « sauvages ».
Augmentation des périodes de canicules.

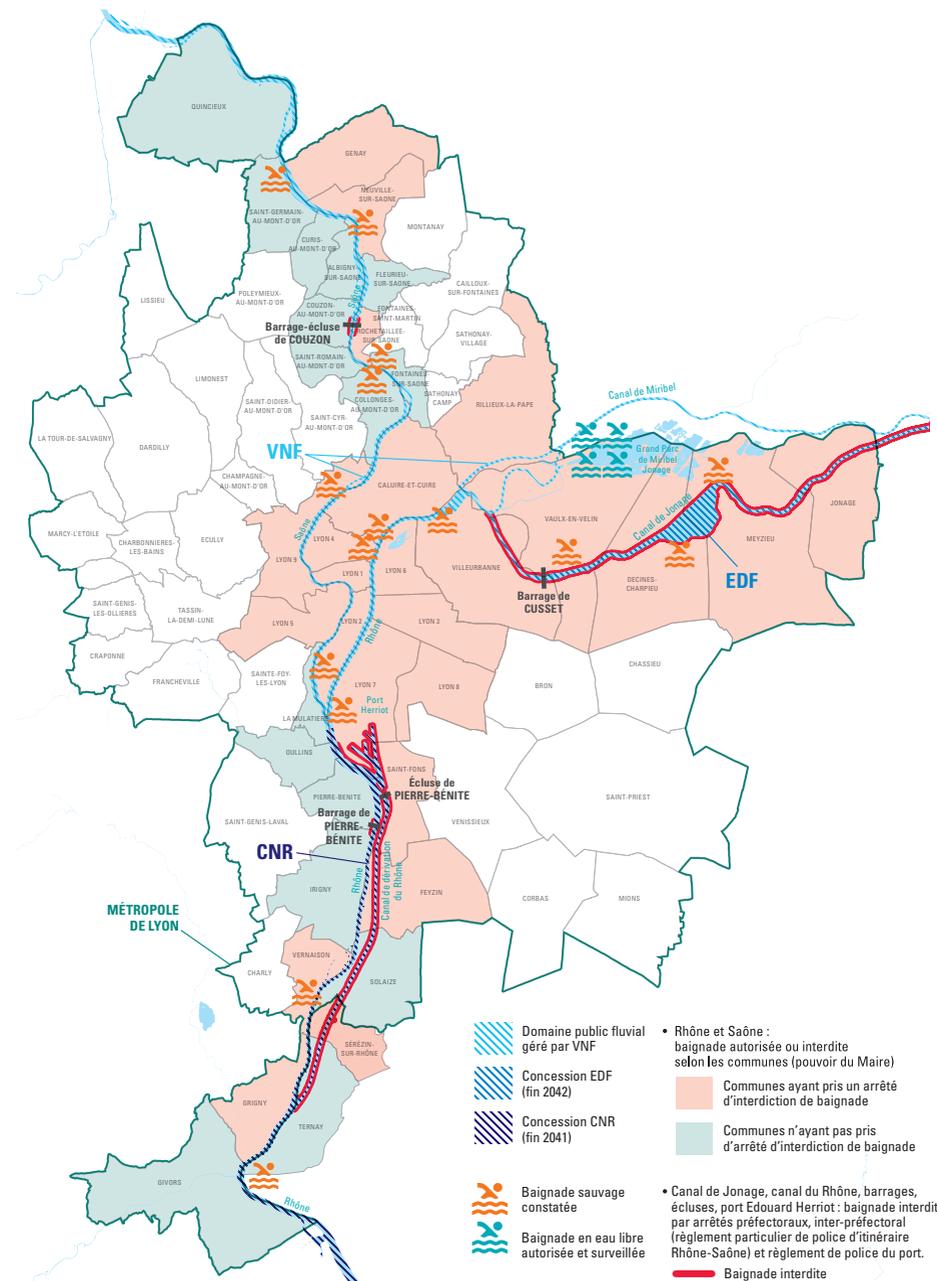


© Métropole de Lyon

Un déficit de piscines



Quelle réglementation aujourd'hui ?



VNF, EDF, CNR
3 gestionnaires fluviaux.

50% DES COMMUNES
ont un arrêté d'interdiction.

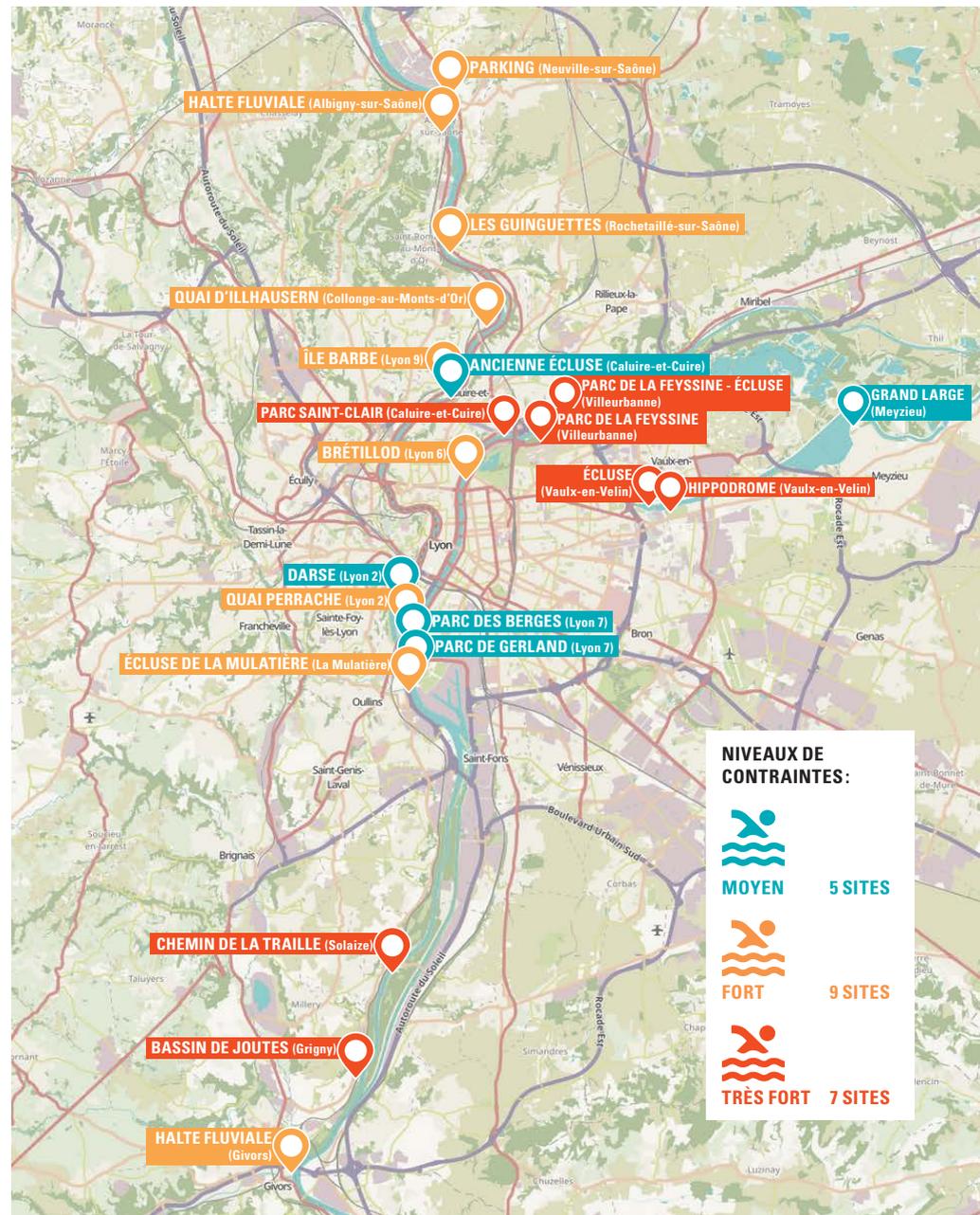
RIVIÈRES (RIVIÈRES, FLEUVES, COURS D'EAU... NATURELS COMME LE RHÔNE ET LA SAÔNE)
Baignade autorisée ou interdite selon les communes (pouvoir du Maire).

COURS D'EAU ARTIFICIELS (DÉRIVATION DU RHÔNE, CANAL DE JONAGE, CANAUX NAVIGABLES)
Baignade interdite par arrêté inter-préfectoral (règlement particulier de police d'itinéraire Rhône-Saône).

- Domaine public fluvial géré par VNF
- Concession EDF (fin 2042)
- Concession CNR (fin 2041)
- Baignade sauvage constatée
- Baignade en eau libre autorisée et surveillée
- Baignade interdite
- Rhône et Saône : baignade autorisée ou interdite selon les communes (pouvoir du Maire)
- Communes ayant pris un arrêté d'interdiction de baignade
- Communes n'ayant pas pris d'arrêté d'interdiction de baignade
- Canal de Jonage, canal du Rhône, barrages, écluses, port Edouard Herriot : baignade interdite par arrêtés préfectoraux, inter-préfectoral (règlement particulier de police d'itinéraire Rhône-Saône) et règlement de police du port.

© Métropole de Lyon.

Localisation des 21 sites étudiés



© Contributeurs OpenStreetMap.



BAIGNADES URBAINES

Sites potentiels étudiés
secteur Lyon

Sites à l'étude

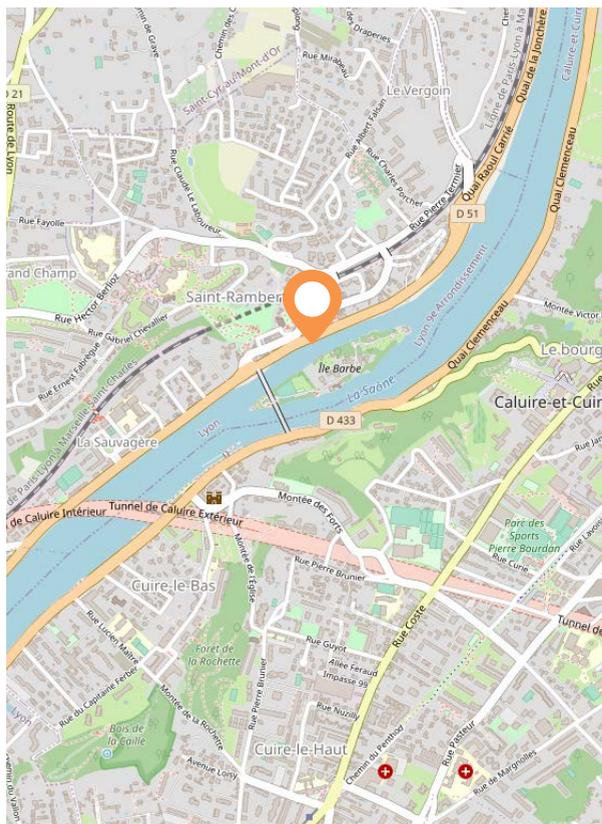
page 12		ÎLE BARBE (Lyon 9)
page 16		BRÉTILLOD (Lyon 6)
page 20		DARSE (Lyon 2)
page 24		QUAI PERRACHE (Lyon 2)
page 28		PARC DES BERGES (Lyon 7)
page 32		PARC DE GERLAND (Lyon 7)



© Contributeurs OpenStreetMap.

Île Barbe

Lyon 9

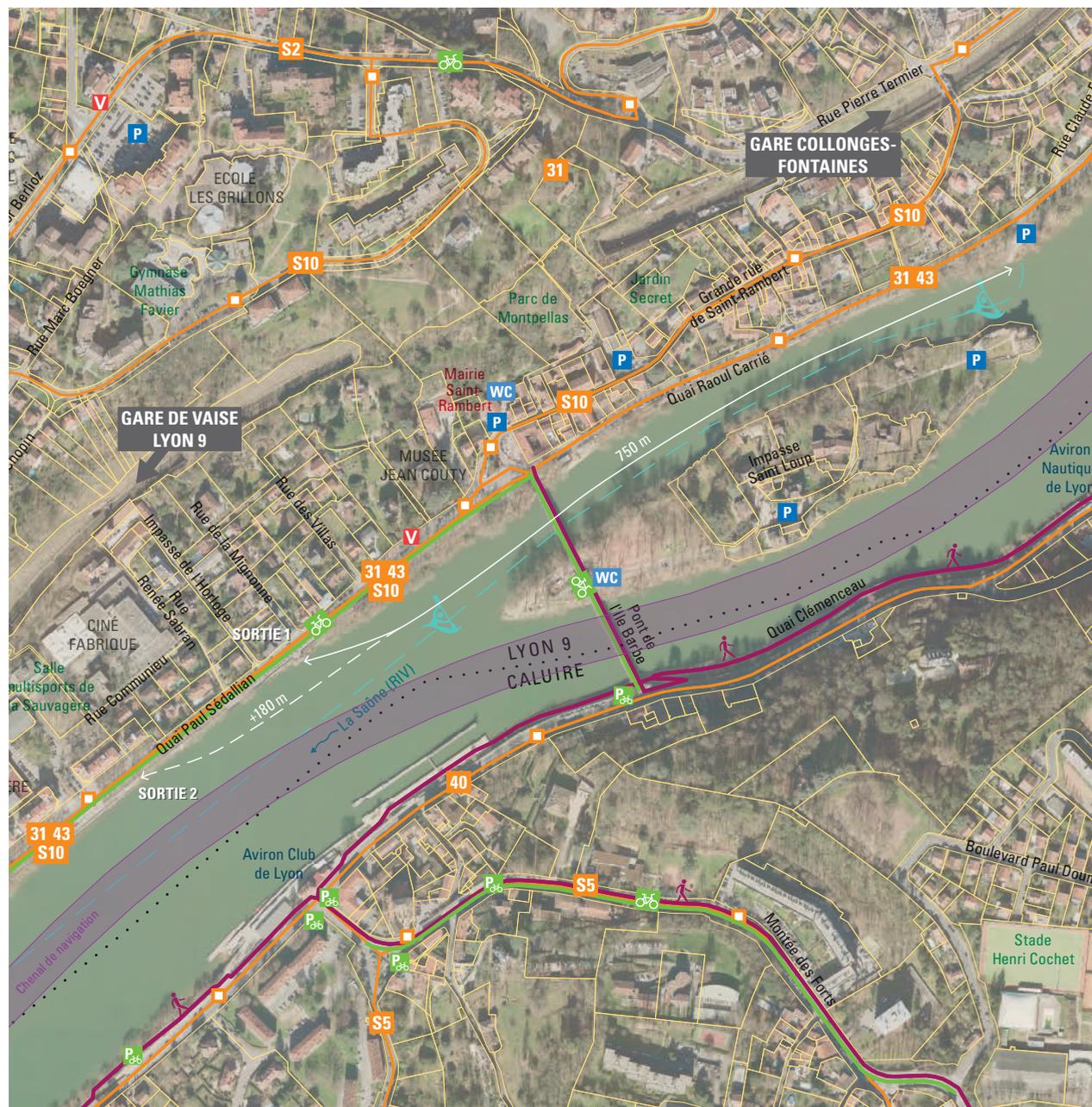


© Contributeurs OpenStreetMap.

Couloir de nage de 750 m (ou 930 m)

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

Lyon 9 ~ Île Barbe



© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

Lyon 9 ~ Île Barbe



© Métropole de Lyon.

ÎLE BARBE

Lyon 9



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- Bras de Saône avec un trafic fluvial très limité
- Site localisé Quai Paul Sédaillan et Quai Raoul Carrié à Lyon 9
- Arrêté d'interdiction de baignade sur la commune de Lyon

Contraintes d'occupation et usage

- Départ de randonnée en canoë
- Présence de pêcheurs

Trafic fluvial

- Très limité entre l'Île Barbe et Saint-Rambert
- Trafic à partir du sud de l'île : 17 bateaux / jour (moyenne en période estivale)

Qualité de l'eau

- À analyser
- 4 exutoires d'eaux pluviales
- 1 déversoir d'orage à l'extrémité sud du site (sortie 2)

Contraintes environnement et patrimoine

- L'île Barbe est un site classé
- Dans le périmètre de plusieurs bâtiments inscrits à l'inventaire
- Inclus dans le PPRNI Lyon Villeurbanne (zone rouge)
- Corridors aquatiques majeurs

Accessibilité

- Voie Lyonnaise n° 3 sur le Quai Paul Sédaillan, petit espace de stationnement (départ des randonnées en canoë)
- Gare vaise et Métro 43 min (à pied), 17 min (vélo)
- Station vélo'v, 3 min - Bus 3 min
- QPV Vergoin, 8 min, 4 min (vélo)

Courant

- À analyser

Turbidité

- À analyser

Sécurité nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023-2024)

- Secteur Caluire et Lyon 9: 1-6-1-2

PROPOSITION

1- Type de baignade envisageable

Baignade libre non aménagée et non surveillée
Zone de nage libre dans le courant dans le bras ouest de l'île Barbe

- Distance comprise entre 760 m et 960 m selon le choix de sortie : sortie 1 par escalier et sortie 2 par rampe d'accès
- Sécurité : cette baignade serait réservée aux nageurs expérimentés avec un encadrement à définir: cf. Les Ourcq Polaires à Paris et le collectif officieux des nageurs dans le Rhône à Lyon

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Analyse fine des exemples suisses
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique
- Approfondissement du projet :
 - identification reconnaissance d'une association ou d'un dispositif d'encadrement
 - modalité de fonctionnement: niveau d'autonomie du site, cohabitation avec les autres usagers (canoë) et respect du milieu naturel, horaires et calendrier, mise à disposition de sacs-bouées étanches (location / achat), etc.
 - Travaux préalables : inspection des fonds, nettoyage des deux sorties
- Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Baignade libre : non interdite et non aménagée
 Les personnes se baignent à leurs risques et périls.
 Toutefois le maire doit prendre les mesures nécessaires destinées à assurer l'information, la sécurité et le sauvetage des baigneurs en cas d'accident.

Les références :

Suisse, Zurich dans la rivière Limmat



© Lucia de Mosteyrín Muñoz- www.spiegel.de

Suisse, Bâle dans le Rhin



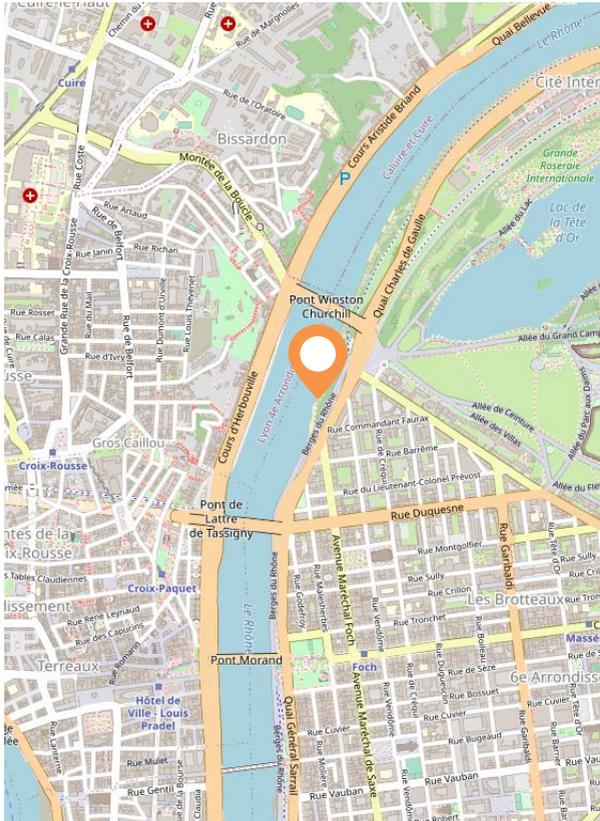
© SLRG / Kantonspolizei Basel Stadt, 2020 - www.portcityfutures.nl

Suisse, Genève dans le Rhône



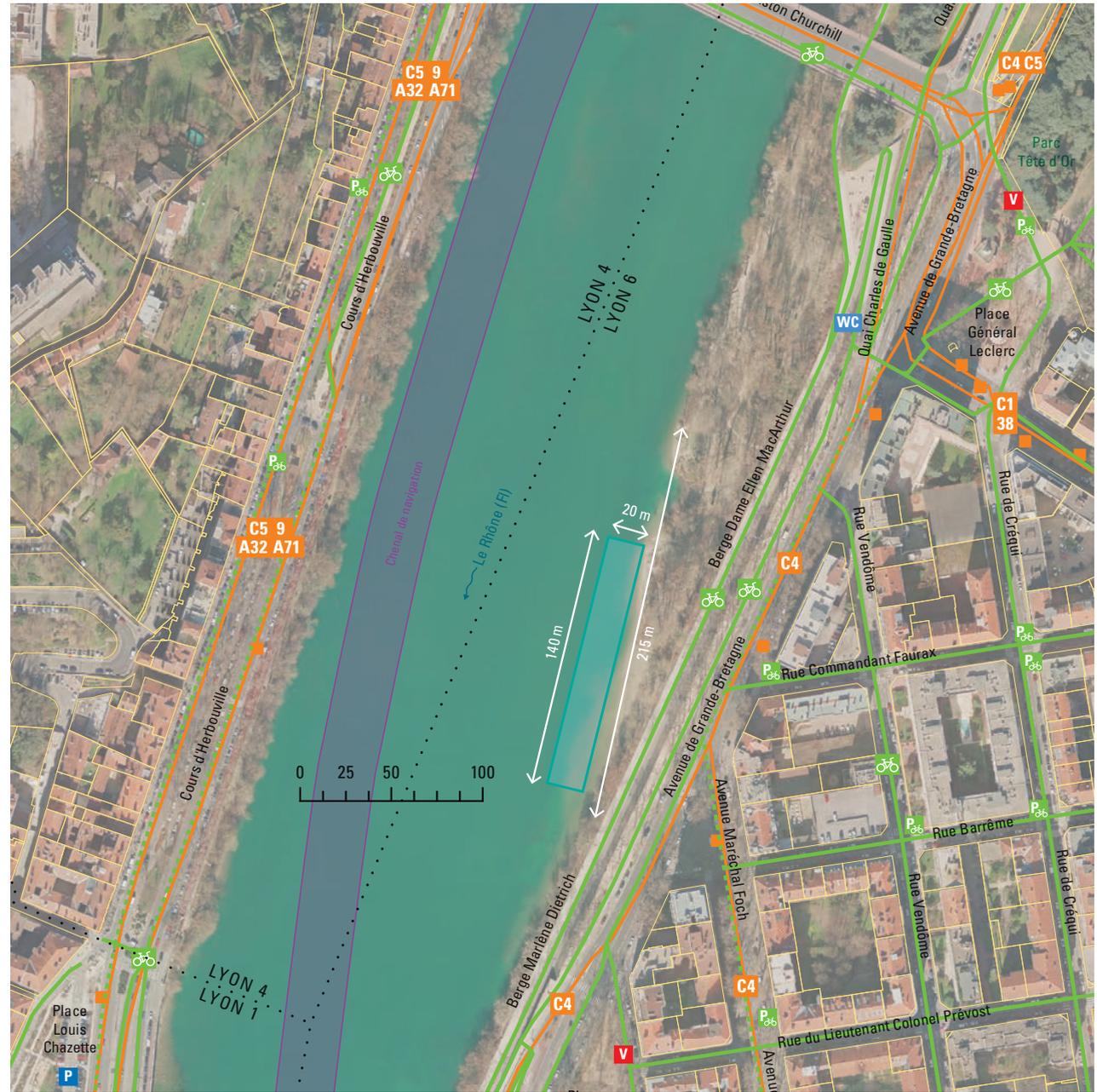
© Cavalcade - www.ge.ch/baignade-du-rhone-soyez-prudent

Le Brétillod Lyon 6



© Contributeurs OpenStreetMap.

215 m le long de la berge



© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

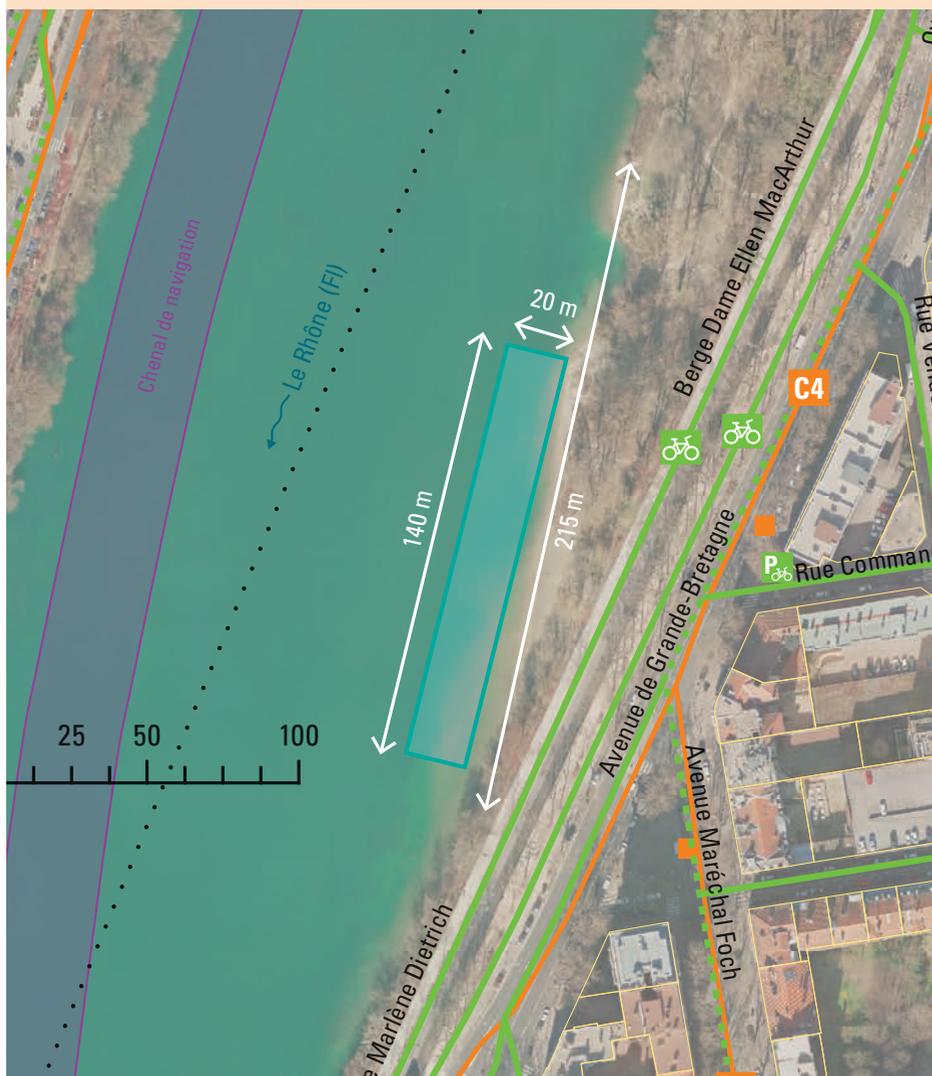
Lyon 6 ~ Brétillod



© Métropole de Lyon.

BRÉTILLOD

Lyon 6



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- Site identifié comme la plage naturelle de Lyon, nombreuse baignade
- Site localisé Avenue de Grande Bretagne, accessible à pied par une promenade le long des berges du Rhône.
- Proximité du Parc de la tête d'or
- Site naturel remarquable (lônes du Rhône)
- Bathymétrie en pente douce
- Arrêté d'interdiction de baignade sur la commune de Lyon

Contraintes d'occupation et usage

- Néant

Trafic fluvial

- Très faible

Qualité de l'eau

- À analyser
- Sur la rive droite de part et d'autre du pont Churchill, 4 déversoirs d'orage et deux exutoires d'eau pluviale

Contraintes environnement et patrimoine

- Présence de plusieurs lônes
- Site écologique à enjeu fort à restaurer, mare et zone humide (identifié dans le SURF)
- Dans le périmètre de plusieurs bâtiments inscrits à l'inventaire
- Inclus dans le PPRNI Lyon Villeurbanne zone rouge

Accessibilité

- Par Voies Lyonnaises n° 1, 5 et 6.
- Non accessible au PMR
- Pas d'accès automobile
- Accès secours compliqué ?
- Gare Part Dieu 30 min, 10 min (vélo)- Métro A 8min, 3min (vélo), 10 min (tram) - 16min (tram) - Station vélo'v, 3 min - Bus 2 min
- QPV Tonkin, 26 min, 12 min (vélo), 25min (bus)

Courant

- À analyser

Turbidité

- À analyser

Sécurité nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Brétillod: 2-1-3

PROPOSITION

1- Types de baignades envisageables

Baignade libre non aménagée et non surveillée

- Aucun aménagement la baignade est libre et tolérée aux risques et périls.
- Protection de l'environnement à mettre en place par des aménagements paysagers qui canalisent les flux (balisage, signalétique, information pédagogique...).

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique
- Approfondissement du projet : mesures d'information (signalisation), de sécurité et de sauvetage (accessibilité des secours...)
- Dimensionnement du nombre d'arceaux vélos
- Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Baignade libre : non interdite et non aménagée
Les personnes se baignent à leurs risques et périls.

Toutefois le maire doit prendre les mesures nécessaires destinées à assurer l'information, la sécurité et le sauvetage des baigneurs en cas d'accident.

La référence :

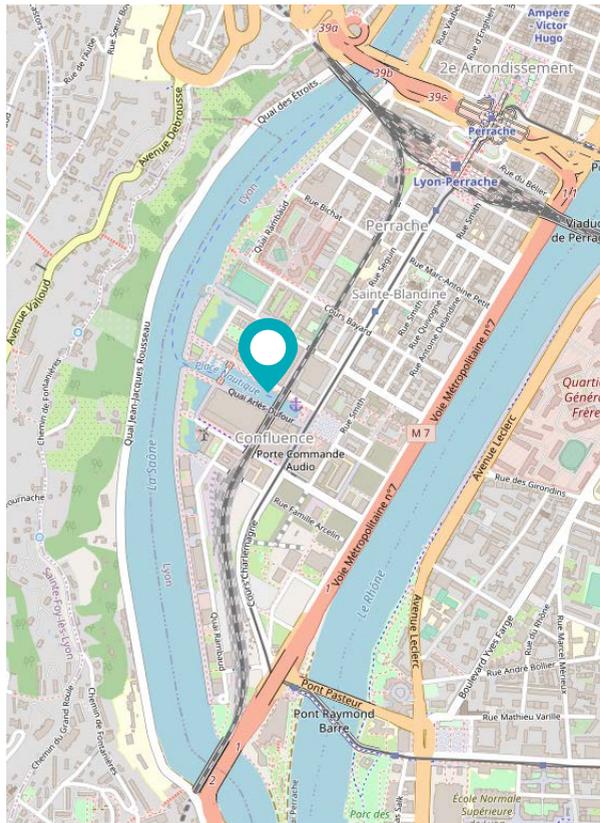
Grand Parc Miribel Jonage, plage de La Mama



© Radio Scoop / Valentin Chenard

DARSE

Confluence, Lyon 2



© Contributeurs OpenStreetMap.

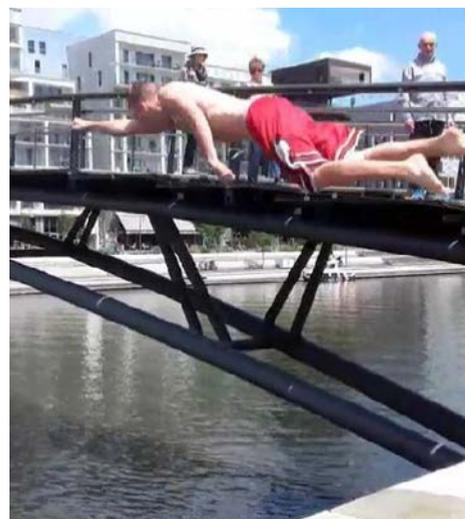
Un bassin de 2500 m²



© Métropole de Lyon.

≡ BAINNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

≡ Lyon 2 ~ Darse Confluence



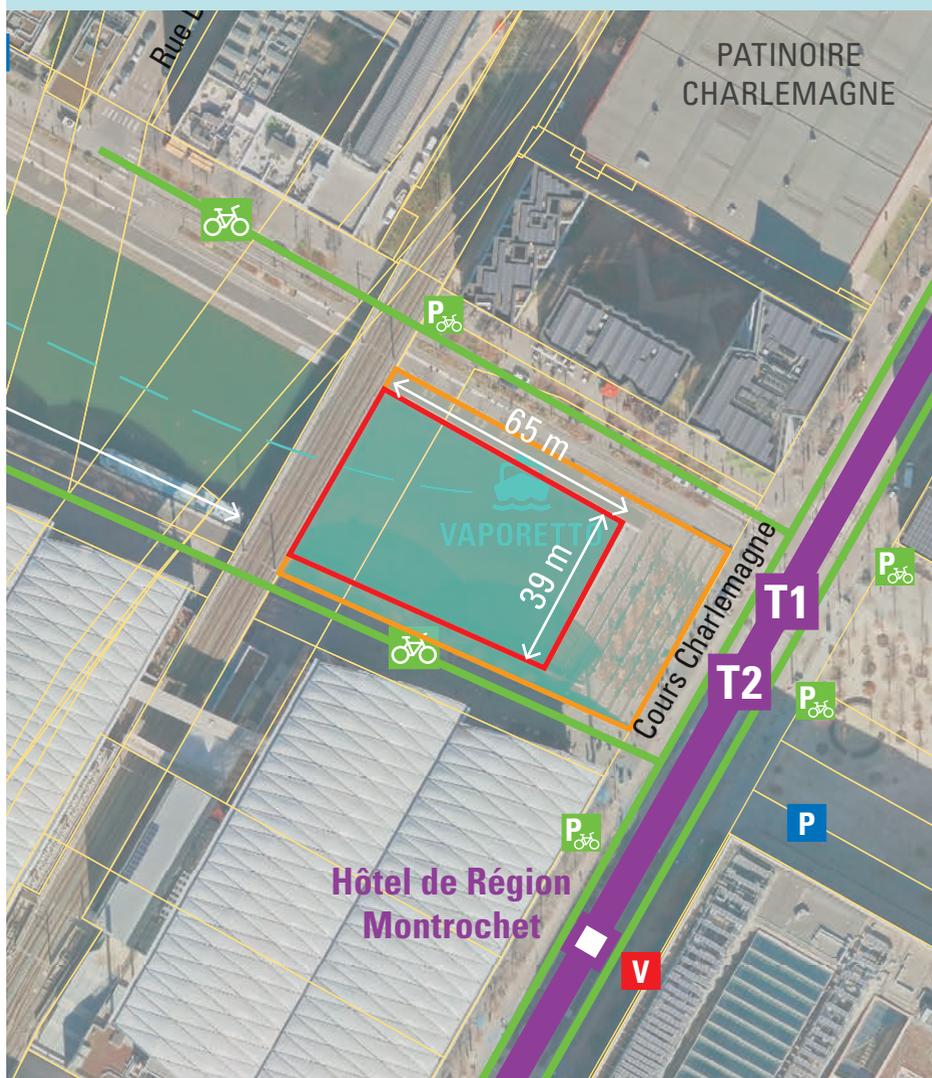
© Métropole de Lyon.

www.leprogres.fr

www.leprogres.fr

DARSE

Lyon 2



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- Site relié à la Saône protégé des courants, qui connaît des baignades sauvages.
- Arrêté d'interdiction de baignade sur la commune de Lyon

Contraintes d'occupation et usage

- Halte fluviale, projet de stationnement des navettes fluviales TCL, location de bateaux sans permis évènements ponctuels.
- Arrêt terminus du vaporetto

Trafic fluvial

- Quotidien

Qualité de l'eau

- Pas de déversoir d'orage, mais des exutoires d'eau pluviale
- Un système de renouvellement de l'eau existe dans la darse mais ne fonctionne plus.

Contraintes environnement et patrimoine

- Protection des arbres d'alignement
 - Inclus dans le PPRNI Lyon Villeurbanne (zone verte)
- Aucune restriction particulière

Accessibilité

Gare Perrache et Métro A 11 min, 6 min (vélo), 10 min (Tram) - Tram T1 et T2 2 min - Station vélo'v, 3 min - Bus 5 min
 QPV Cité Gerland, 32 min, 12 min (vélo), 17 min (tram)

Courant

- Non

Turbidité

- À analyser

Sécurité nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Darse: 5-8-6

PROPOSITION

1- Type de baignade envisageable

Baignade aménagée et surveillée

Utilisation du fond de bassin de la darse d'une superficie de 2535 m²

Surface terrestre mobilisable environ 2300 m²

Nombre de baigneurs potentiels : 1000 pers. / jour

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau
- Levée des contraintes :
 - déplacement station Vaporetto
 - améliorer l'accessibilité directe pour les PMR

- Approfondissement du projet :

- périmètre du site
- caractéristiques techniques du projet
- identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
- dimensionnement du nombre d'arceaux vélos
- modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- travaux préalables : nettoyage du fond du bassin, remise en état du système de renouvellement de l'eau (?).
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique
- Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

La référence :

PARIS BASSIN DE LA VILLETTE



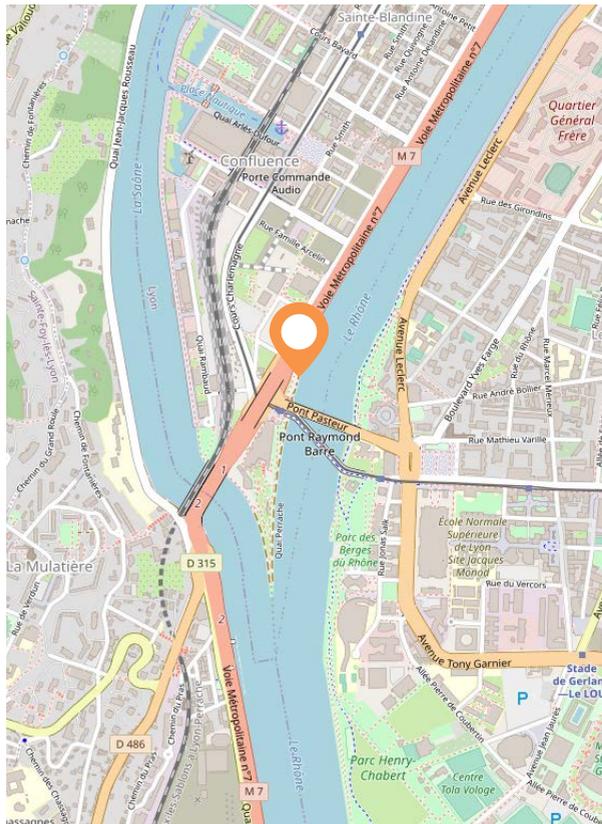
© Métropole de Lyon.

Capacité : 500 pers / jour

Surface bassin : 1000 m²

Surface terrestre : 1000 m²

Quai Perrache Lyon 2



© Contributeurs OpenStreetMap.



© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

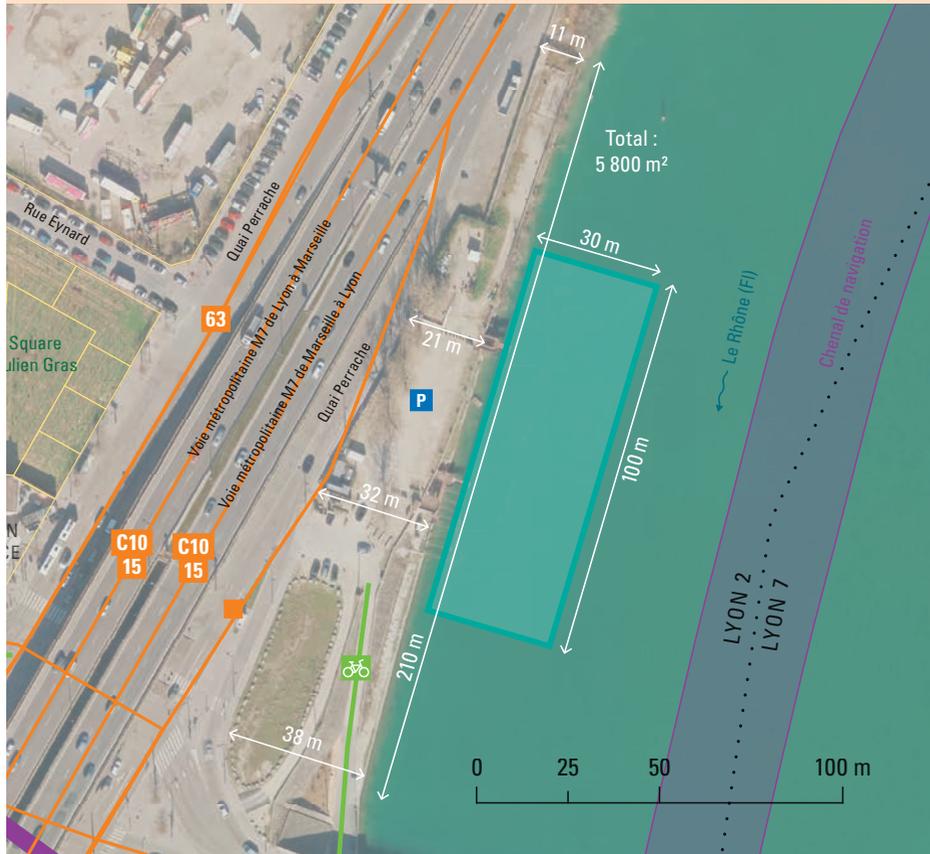
Lyon 2 ~ Quai Perrache



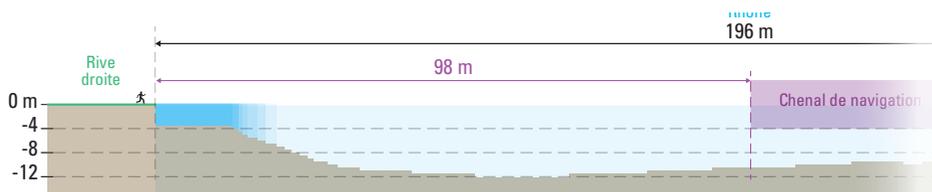
© Métropole de Lyon.

QUAI PERRACHE

Lyon 2



© Métropole de Lyon.



ETAT DES LIEUX

Contexte

- Site localisé le long de la M7 à proximité du musée des confluences-
- En face du Parc des Berges
- Arrêté d'interdiction de baignade sur la commune de Lyon

Contraintes d'occupation et usage

- Une partie du quai est affecté au bateau le Bellona. Le bateau est actuellement en chantier, retour probable avec un nouvel exploitant non connu à ce jour. Espace terrestre à usage de parking réservé pour son exploitation

Trafic fluvial

- Faible : bateaux croisières au départ du quai Claude Bernard + le bateau Hermès, secteur de demi-tour à vérifier
- Zone dédiée au jet acrobatique, ski nautique et bateaux école

Qualité de l'eau

- Analyser
- Deux exutoires d'eau pluviale à proximité

Contraintes environnement et patrimoine

- Inclus dans le PPRNI Lyon Villeurbanne zone rouge

Accessibilité

- Gare Perrache et Métro A 22 min, 8 min (vélo), 10 min (Tram)
- Tram T1 et T2 10 min
- Station vélo'v, 3 min
- Bus 2 min
- QPV à proximité : Cité Gerland, 21 min, 8 min (vélo), 12 min (tram)

Courant

- À analyser

Turbidité

- À analyser

Sécurité nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Secteur quai Perrache : 2-2-2

PROPOSITION

1- Type de baignade envisageable

Baignade aménagée et surveillée

Sous réserve de :

- La libération du site occupé par une péniche activités / accord VNF
- La compatibilité avec le projet ZAC 2 confluence.
- La faisabilité d'implanter une structure compatible avec le Rhône, (courant, variation du niveau...)

Baignade délimitée par un ponton. Longueur possible de 50 m à 100 m par 20 à 30 m de large.

Possibilité de plusieurs bassin, couloir de nage.

Fermeture des bassins avec des parois ajourées (sécurité des nageurs) et dispositif de pare-embâcles.

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau
- Levée des contraintes identifiées dans le paragraphe précédent + réinterroger la compatibilité avec la pratique du jet ski

- Approfondissement du projet :

- périmètre du site
- caractéristiques de la structure du bassin
- structure saisonnière ou non
- Identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
- Dimensionnement du nombre d'arceaux vélos
- Modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

La référence :

Copenhague Havnebadet Islands Brygge

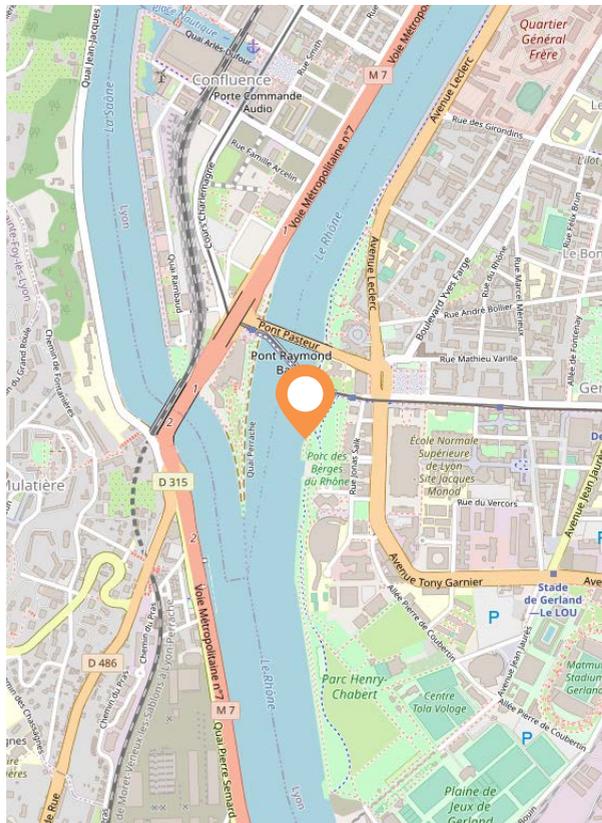


© JDS Architects Julien De Smedt - jdsa.eu/bad/



© JDS Architects Julien De Smedt

Parc des Berges du Rhône Lyon 7



© Contributeurs OpenStreetMap.



© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

Lyon 7 ~ Parc des Berges du Rhône

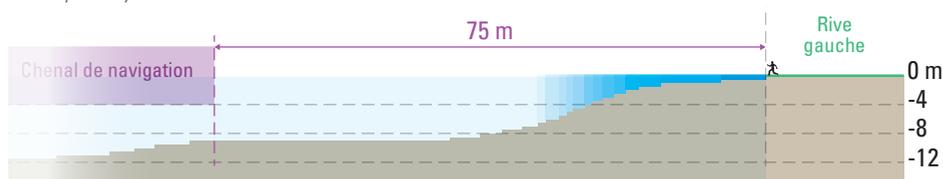


PARC DES BERGES DU RHÔNE

Lyon 7



© Métropole de Lyon.



ETAT DES LIEUX

Contexte

- Site localisé dans le Parc des berges du Rhône, en face du musée des confluences
- Arrêté d'interdiction de baignade sur la commune de Lyon

Contraintes d'occupation et usage

- L'accès est à partager avec le Club Lyon Canoë qui dispose d'un ponton de mise à l'eau
- Arrêt bateau sur le quai à l'aval
- À proximité du slipway (mise au sec de bateaux pour réparation)

Trafic fluvial

- Faible : bateaux croisières au départ du quai Claude Bernard + le bateau Hermès
- Zone dédiée au jet acrobatique, ski nautique et bateaux école

Qualité de l'eau

- À analyser
- Pas de DO ni d'exutoire à proximité
- Arrêté de contamination de la nappe alluviale

Contraintes environnement et patrimoine

- Secteur identifié comme corridor écologique potentiel à étudier
- Ripisylve naturelle sauf aux abords du ponton canoë
- Inscrit dans le périmètre de plusieurs bâtiments inscrits à l'inventaire
- Inclus dans le PPRNI Lyon Villeurbanne zone rouge

Accessibilité

- Piste cyclable sur le quai, station vélo'v, lignes de Bus, Tram T1 et T2
- Gare Jean Macé, Métro B et Tram 31 min, 11 min (vélo)
- Station vélo'v, 5 min
- Bus 7 min
- QPV à proximité : Cité Gerland, 17 min (à pied), 6 min (vélo), 5 min (tram)

Courant

- À analyser

Turbidité

- À analyser

Sécurité nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023-2024)

- Parc Berges: 0-1-2-1

PROPOSITION

1- Types de baignades envisageables

Baignade aménagée et surveillée

A- Baignade familiale :

- Baignade délimitée par un ponton permettant de préserver la ripisylve. Longueur possible 80 m par 20 à 30 m de large
- Surveillance possible sur le ponton afin de préserver la ripisylve
- Possibilité de plusieurs bassins dont un avec un fond aménagé pour les enfants
- Fermeture des bassins avec des parois ajourées (sécurité des nageurs) et dispositif de pare-embâcles

B- Baignade sportive :

- Couloirs de nage délimités par bouées avec mise à l'eau partagée sur le ponton du club de canoë

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique (présence du castor, ripisylve)
- Levée des contraintes :
 - compatibilité avec le slipway et avec le club de canoë, jet ski
 - faisabilité d'implanter une structure compatible avec le Rhône, (courant, variation du niveau...)

- Approfondissement du projet :

- périmètre du site
- caractéristiques de la structure du bassin
- structure saisonnière ou non
- Identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
- Dimensionnement du nombre d'arceaux vélos
- Modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

La référence :

Vichy - Plage des Célestins



© Métropole de Lyon.

Estonie Tallinn



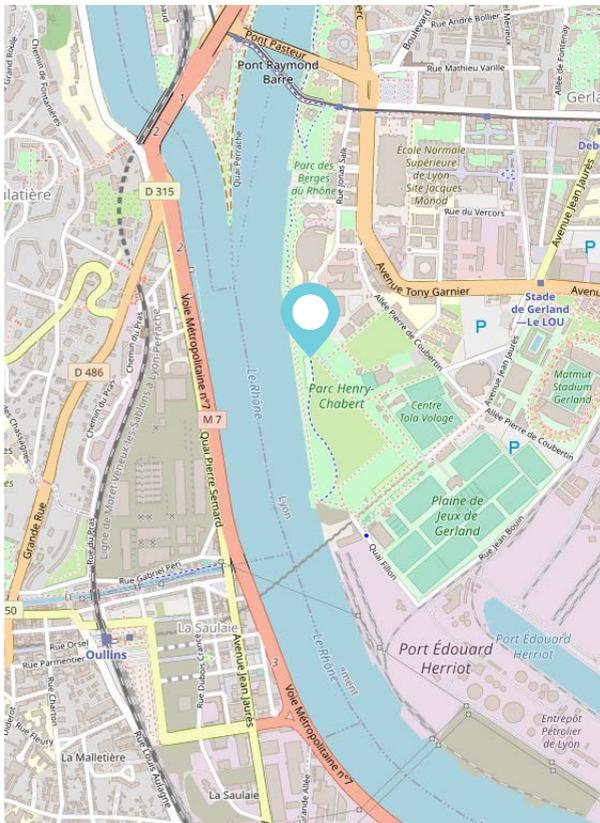
© Philippe BARON.

Image d'une ripisylve préservée :
quai François Mitterrand (Nantes).



www.iledenantes.com

Parc de Gerland Henry Chabert Lyon 7



© Contributeurs OpenStreetMap.



© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

Lyon 7 ~ Parc de Gerland



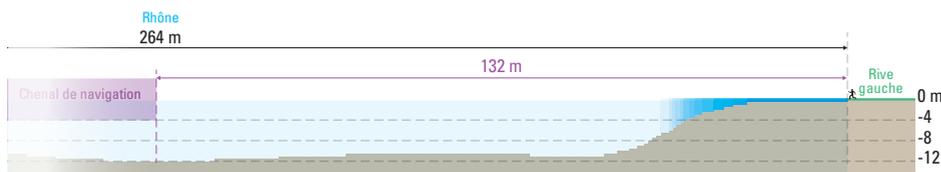
© Métropole de Lyon.

PARC DE GERLAND

Lyon 7



© Métropole de Lyon.



ETAT DES LIEUX

Contexte

- Site localisé dans le Parc de Gerland-Henry Chabert
- Dernier espace vert avant le port Edouard Herriot
- Arrêté d'interdiction de baignade sur la commune de Lyon

Contraintes d'occupation et usage

- Proximité immédiate de 2 chemins piétons et vélos (conflits d'usage)

Trafic fluvial

- Zone dédiée au jet acrobatique, ski nautique et bateaux école
- Proximité du quai Fillon (arrêt paquebots de croisière fluviale)

Qualité de l'eau

- À analyser
- Pas de DO ni d'exutoire à proximité

Contraintes environnement et patrimoine

- Ripisylve naturelle continue (berges et immergées)
- Présence du castor, espèce protégée (présence de terrier et de huttes en amont à confirmer).

- Inclus dans le périmètre de plusieurs bâtiments inscrits à l'inventaire
- Inclus dans le PPRNI Lyon Villeurbanne zone rouge

Accessibilité

- Gare Jean Macé , Métro B et Tram 35 min, 14 min (vélo)
- Station vélo'v, 7min
- Bus 9 min
- QPV Cité Gerland, 15 min à pied, 6 min (vélo), 5 min (tram)

Courant

- À analyser

Turbidité

- À analyser

Sécurité nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023-2024)

- Parc Gerland: 2-8-11-1

PROPOSITION

1- Type de baignade proposé

Baignade aménagée et surveillée

- Baignade familiale délimitée par un ponton permettant de préserver la ripisylve. Longueur possible 265 m par 20 à 30 m de large.
- Compte tenu du profil de la bathymétrie: privilégier le bord des berges pour une promenade immergée (pour les non nageurs et PMR), un 2^e bassin pour enfants (option pataugeoire) et enfin un grand bassin de nage pour les nageurs confirmés
- Fermeture des bassins avec des parois ajourées (sécurité des nageurs) et dispositif de pare-embâcles
- Surveillance possible sur le ponton afin de préserver la ripisylve

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique (présence du castor, ripisylve)

- Création 2 passerelles de mise à l'eau à travers la ripisylve
- Aménagement d'une plage dans le parc, nécessitant de gérer la circulation des vélos
- Levée des contraintes : faisabilité d'implanter une structure compatible avec le Rhône, (courant, variation du niveau...)
- Approfondissement du projet :
 - périmètre du site
 - caractéristiques de la structure du bassin
 - structure saisonnière ou non
- Identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
- Dimensionnement du nombre d'arceaux vélos
- Modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

Les références :

Moulins Bain



pro.moulins-tourisme.com

Estonie Tallinn



© Métropole de Lyon.



BAIGNADES URBAINES

Sites potentiels étudiés
secteur Val-de-Saône

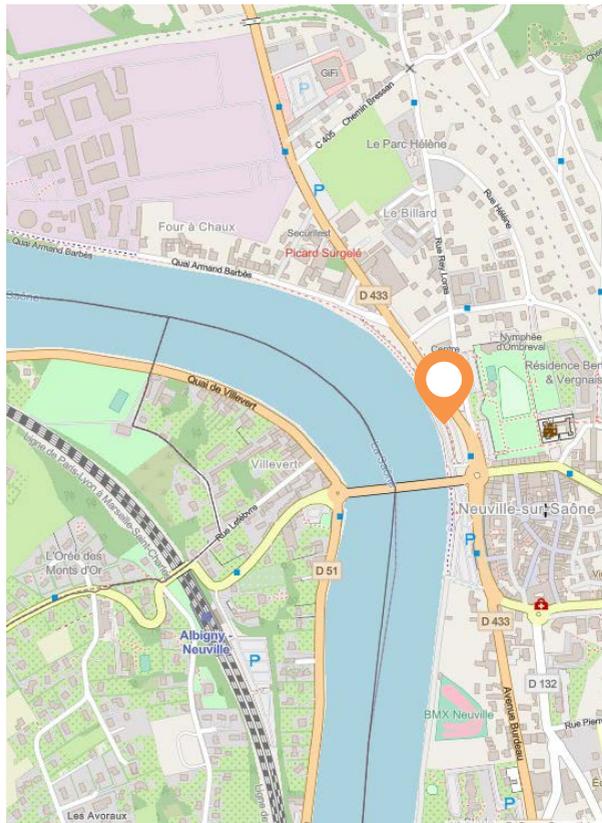
Sites à l'étude

page 5		SITE 1 PARKING (Neuville-sur-Saône)
page 13		SITE 2 HALTE FLUVIALE (Albigny-sur-Saône)
page 21		SITE 3 LES GUINGUETTES (Rochetaillée-sur-Saône)
page 29		SITE 4 QUAI D'ILLHAUSERN (Collonges-au-Mont-d'Or)
page 37		SITE 5 ANCIENNE ÉCLUSE (Caluire-et-Cuire)



© Contributeurs OpenStreetMap.

Parking Neuville-sur-Saône



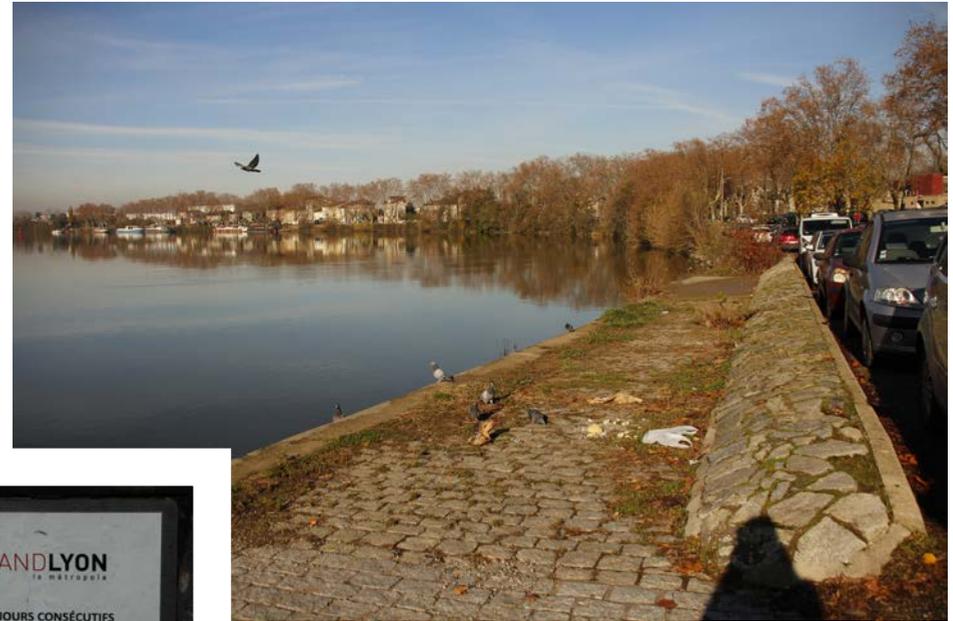
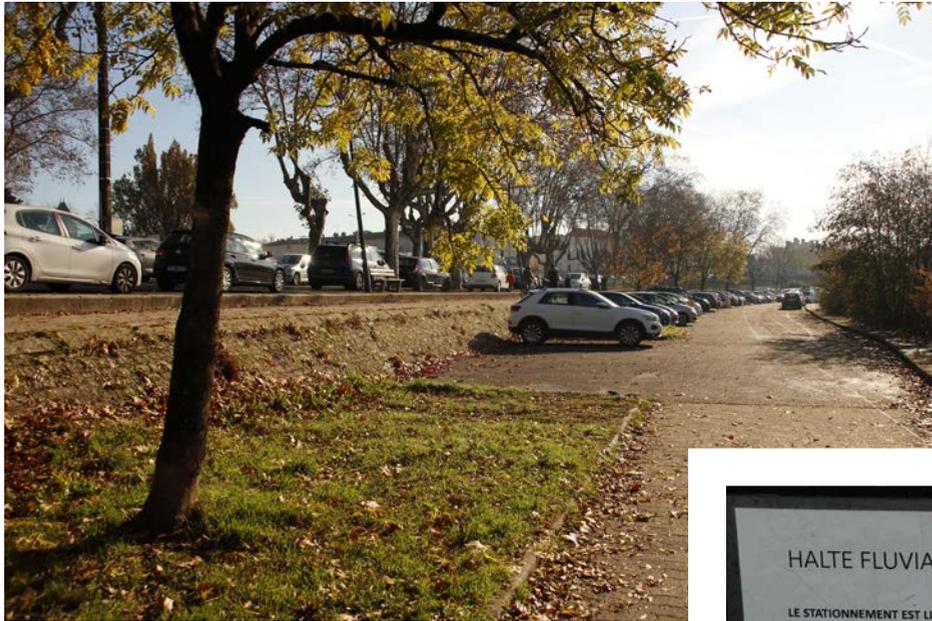
© Contributeurs OpenStreetMap.



© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

Neuville-sur-Saône ~ Parking



© Métropole de Lyon.

Neuville-sur-Saône

Parking



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- Site actuellement en usage de parking mais projet de requalification des quais (1^{re} phase avant la fin du mandat)
- Arrêté d'interdiction de baignade sur la commune

Contraintes d'occupation et usage

- Zone de stationnement
- Servitude de halage

Trafic fluvial

- Moyenne estivale en 2022 :
Bateaux commerces 100 par mois
Bateaux à passagers 150 par mois
Bateaux de plaisance 254 par mois
Soit environ 20 bateaux par jour

Qualité de l'eau

- À analyser
- Pas de DO à proximité

Contraintes environnement et patrimoine

- Inclus dans le PPRNI Saône (zone rouge)
- Zone humide

Accessibilité

- Voie Lyonnaise n° 3
- Gare Albigny 6 min, 2 min (vélo)-
Station vélo'v, 1 min - Bus 2 min
- QPV Source, 17 min, 6min (vélo)
- Stationnement possible sur le site quai en hauteur ou parking au sud du pont
- PDMIPR présent sur site

Courant

- À analyser

Turbidité

- À analyser

Sécurité

- Situation en virage extérieur, risque de dérive d'un bateau ?

Nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Secteur Neuville- Albigny : 4-1-1
- Été 2024 : aucune intervention sur ce site.

PROPOSITION

1- Baignade envisageable :

Baignade aménagée et surveillée

- Sous réserve d'une compatibilité avec la navigation en saison estivale (limitation de la vitesse ?) et avec le projet d'aménagement des quais de Neuville
- Baignade délimitée par des bouées ou par des pontons amovibles (remisés hors saison) et protections latérales. Longueur maximale possible 100 m par 20 à 30 m de large

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique
- Levée des contraintes : faisabilité d'implanter une structure compatible avec le Saône (courant, variation du niveau...)
- Approfondissement du projet :
 - périmètre du site
 - caractéristiques de la structure du bassin
- Identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
- Arceaux vélos
- Modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

Les références : Moulins Bain



www.agglo-moulins.fr

Vichy - Plage des Célestins



© Métropole de Lyon.

Projet : Les quais de Neuville-sur-Saône



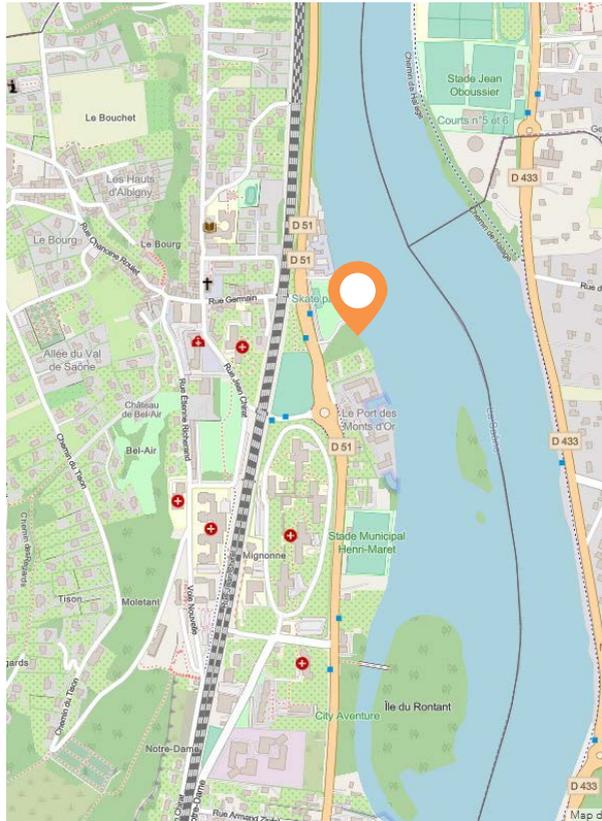
Travaux : juin 2025-mars 2026, © Métropole de Lyon.

Image d'une ripisylve préservée :
quai François Mitterrand (Nantes).



www.iledenantes.com

Halte fluviale Albigny-sur-Saône



© Contributeurs OpenStreetMap.



© Métropole de Lyon.

≡ BAINADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

≡ Albigny-sur-Saône ~ Halte fluviale



© Métropole de Lyon.

Albigny-sur-Saône

Halte Fluviale



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- Dans l'espace halte fluviale, parc et skate parc propriété de la commune d'Albigny

Contraintes d'occupation et usage

- Présence d'une halte fluviale
- Projet de la Loupe prévoit un regroupement de la halte plus au nord au niveau du port d'Albigny
- Projet base d'aviron ?
- Rampe de mise à l'eau
- Servitude de marche pied

Trafic fluvial

- Moyenne estivale en 2022 :
Bateaux commerces 100 par mois
Bateaux à passagers 150 par mois
Bateaux de plaisance 254 par mois
Soit environ 20 bateaux par jour

Qualité de l'eau

- À analyser
- 1 exutoire d'eau pluviale en face du site rive gauche

Contraintes environnement et patrimoine

- Inclus dans le PPRNI Saône (zone rouge)
- Espace végétalisé à valoriser

Accessibilité

- Voie Lyonnaise n° 3
- Stationnement possible sur le site Gare Albigny 22 min, 6 min (vélo)- Bus 1 min
- QPV Source, 38 min, 11 min (vélo)

Courant

- À analyser

Turbidité

- À analyser

Sécurité : nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Albigny : 0-1-0
- Été 2024 : aucune intervention sur ce site.

PROPOSITION

1- Types de baignades envisageables

Baignade aménagée et surveillée

A- Aménagement léger :

- Pour baignade sportive (couloirs de nage) ou familiale (cf. Moulin et Vichy), délimitation de la baignade au moyen de bouées

B- Pontons :

- Baignade délimitée par un ponton permettant de préserver la ripisylve. Longueur possible 40 m par 20 m de large
- Surveillance possible sur le ponton afin de préserver la ripisylve
- Possibilité de plusieurs bassins dont un avec un fond aménagé pour les enfants
- Fermeture des bassins avec des parois ajourées (sécurité des nageurs) et dispositif de pare-embâcles

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique

- Levée des contraintes :

- préservation du milieu naturel
 - faisabilité d'implanter une structure compatible avec le Saône (courant, variation du niveau...)
 - compatibilité avec la halte fluviale (déplacement vers la Loupe ?) et le projet base d'aviron
- #### - Approfondissement du projet :
- périmètre du site
 - caractéristiques de la structure du bassin
- #### - Identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
- #### - Arceaux vélos
- #### - Modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.

Les références :

Moulins Bain



www.agglo-moulins.fr

Vichy -Plage des Célestins



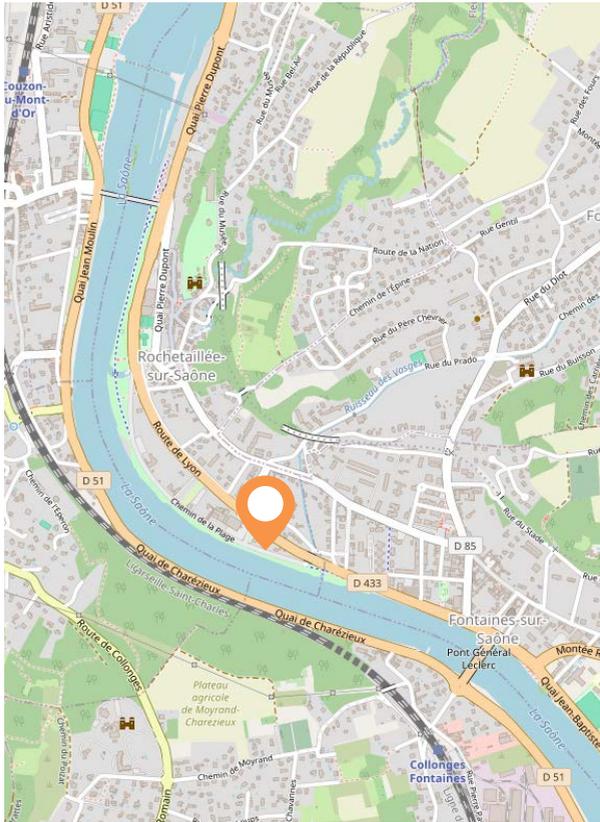
© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

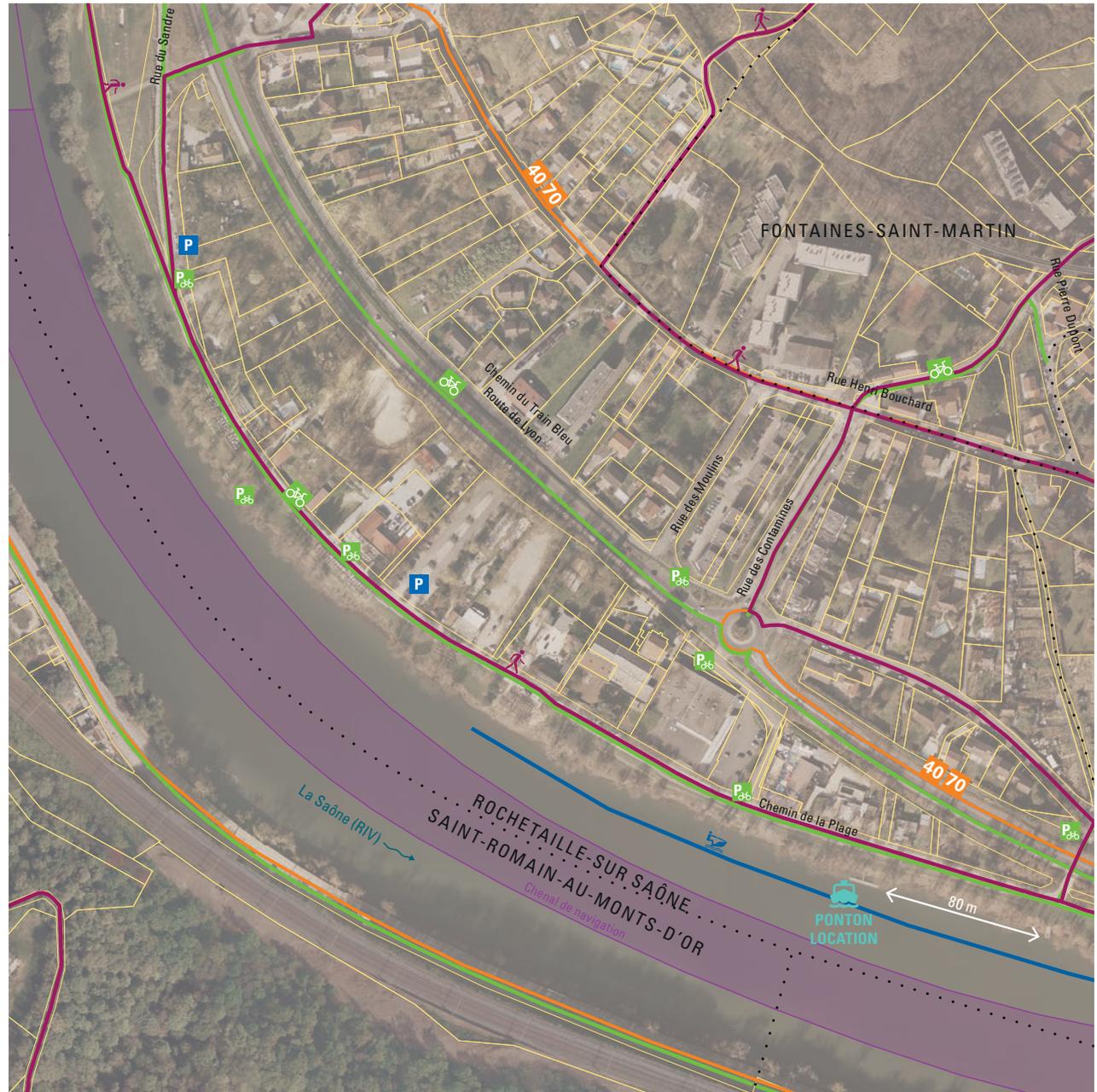
Rochetaillée-sur-Saône ~ Les Guinguettes

Les Guinguettes

Rochetaillée-sur-Saône



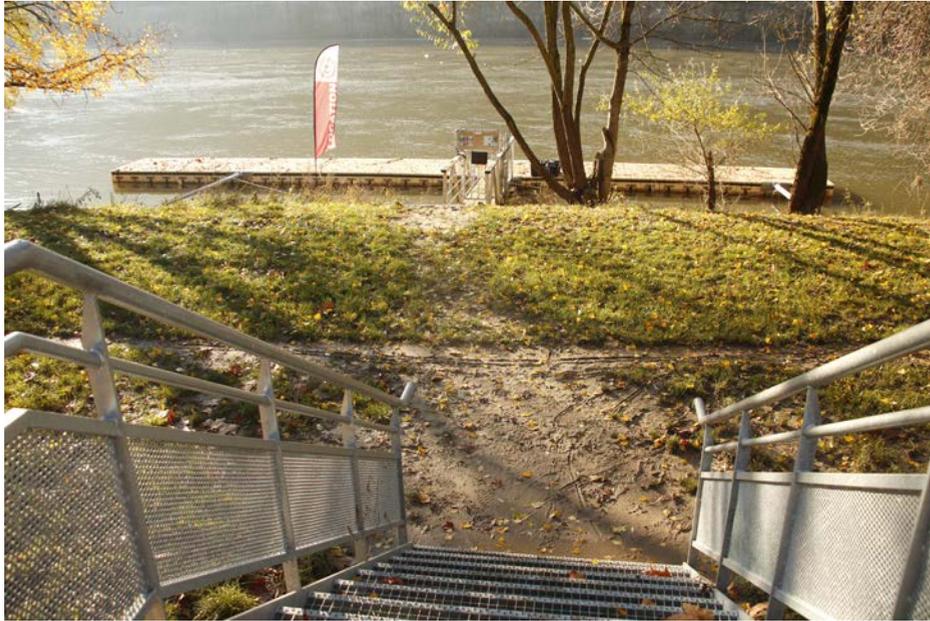
© Contributeurs OpenStreetMap.



© Métropole de Lyon.

≡ BAINADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

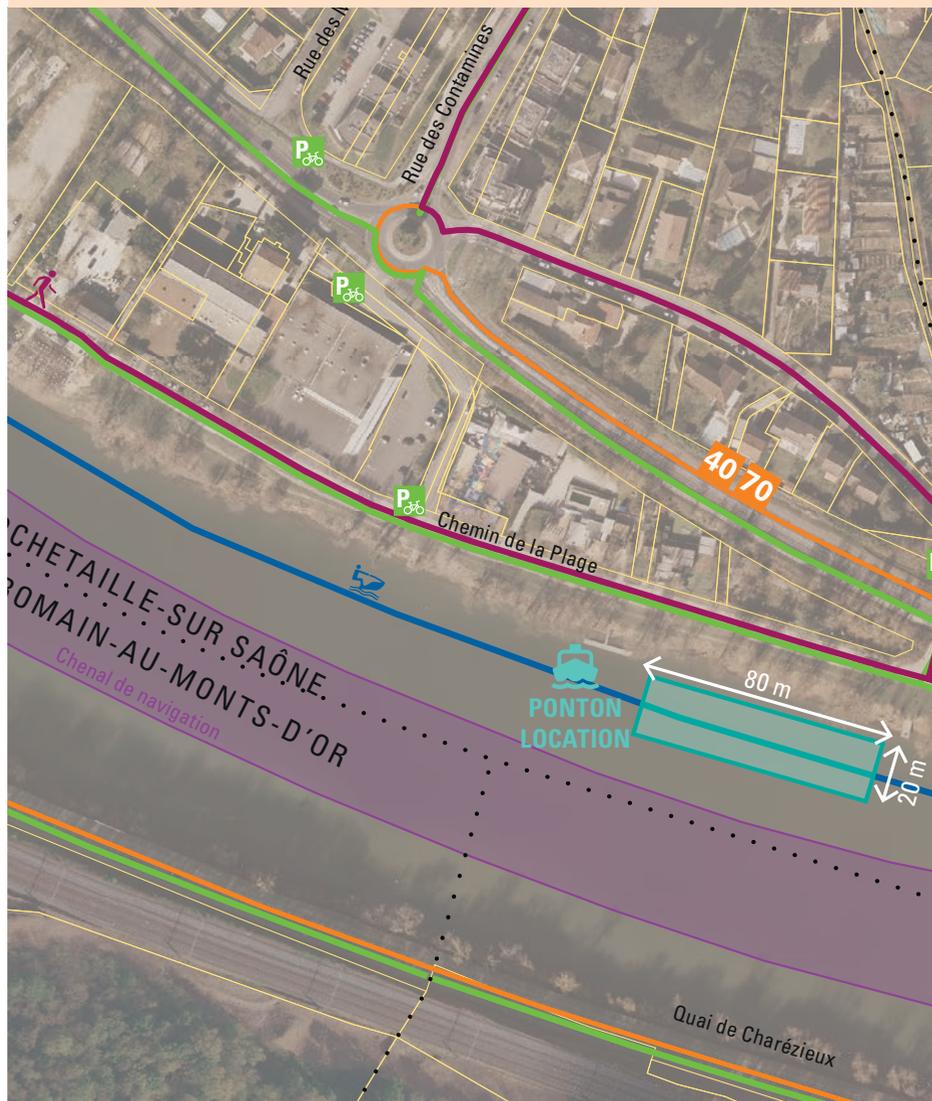
≡ Rochetaillée-sur-Saône ~ Les Guinguettes



© Métropole de Lyon.

Rochetaillée-sur-Saône

Les Guinguettes



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- Promenade des guinguettes
- Impossibilité en partie nord en raison du chenal navigable
- Proposition possible uniquement en partie sud
- Arrêté d'interdiction de baignade sur la commune

Contraintes d'occupation et usage

- Zone de stationnement
- Servitude de halage
- Espace réservé aux guinguettes
- Partage des espaces avec les restaurants

Trafic fluvial

- Ponton de location de bateau sans permis
- Zone dédiée au jet acrobatique et ski nautique (dans la partie sud)
- Moyenne estivale en 2022 :
Bateaux commerces 100 par mois
Bateaux à passagers 150 par mois
Bateaux de plaisance 254 par mois
Soit environ 20 bateaux par jour

Qualité de l'eau

- À analyser
- Plusieurs exutoires d'eau pluviale à proximité
- Ruisseau des Échets en amont

Contraintes environnement et patrimoine

- Inclus dans le PPRNI Saône (zone rouge)
- Espace végétalisé à valoriser
- Ripisylve protégée de la Saône, zone humide
- Castors

Accessibilité

- Stationnement possible pour voiture et vélo
- PDMIPR
- Voie Lyonnaise n° 3
- Gare Couzon 31 min, 8 min (vélo)- Bus 10 min
- QPV Le Norenchal 9 min, 4 min (vélo), 9min (voiture), 11min (bus).

Courant

- À analyser

Turbidité

- À analyser

Sécurité : nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Rochetaillée: 0-0-2
- Été 2024 : aucune intervention sur ce site.

PROPOSITION

1- Type de baignade envisageable

Baignade aménagée et surveillée

- Intérêt d'une baignade familiale en structure légère, peu large (10 m)

A- Aménagement léger :

- Sous réserve du déplacement du ponton de location de bateaux sans permis
- Pour baignade familiale (cf. Moulins et Vichy), délimitation de la baignade au moyen de bouées et parois grillagées

B- Pontons :

- Baignade délimitée par un ponton permettant de préserver la ripisylve et de protéger les baigneurs des bateaux sans permis. Longueur possible 80 m par 20 m de large
- Surveillance possible sur le ponton afin de préserver la ripisylve
- Possibilité de plusieurs bassins dont un avec un fond aménagé pour les enfants
- Fermeture des bassins avec des parois ajourées (sécurité des nageurs) et dispositif de pare-embâcles

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique

- Levée des contraintes :

- exutoire ruisseau des Échets
 - cohabitation avec ski nautique et location de bateaux sans permis
 - préservation du milieu naturel et de la ripisylve
 - faisabilité d'implanter une structure compatible avec le Saône (courant, variation du niveau...)
 - compatibilité avec le ponton de location (à déplacer malgré sa proximité avec le bâtiment ?)
- #### - Approfondissement du projet :
- périmètre du site
 - caractéristiques de la structure du bassin
- #### - Identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
- #### - Modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- Arceaux vélos
 - Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

Les références :

Moulins Bain



www.agglo-moulins.fr

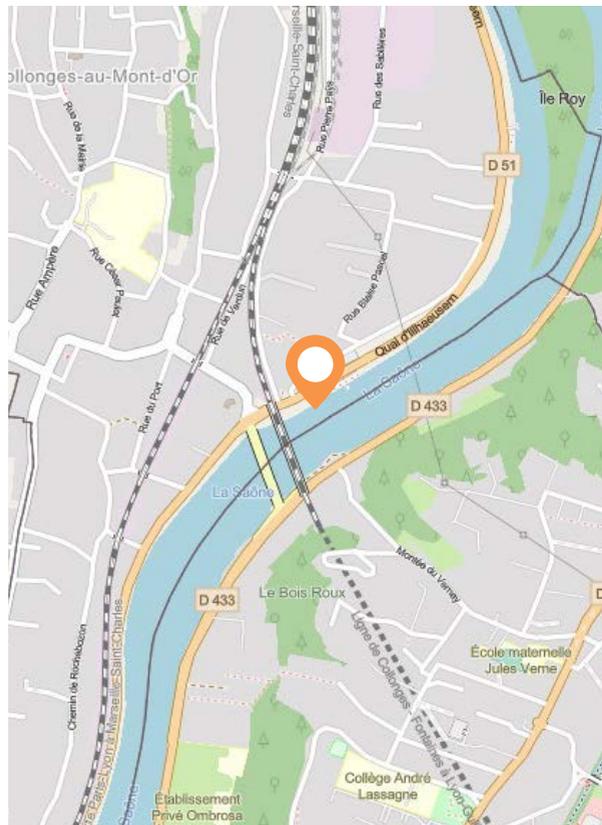
Vichy -Plage des Célestins



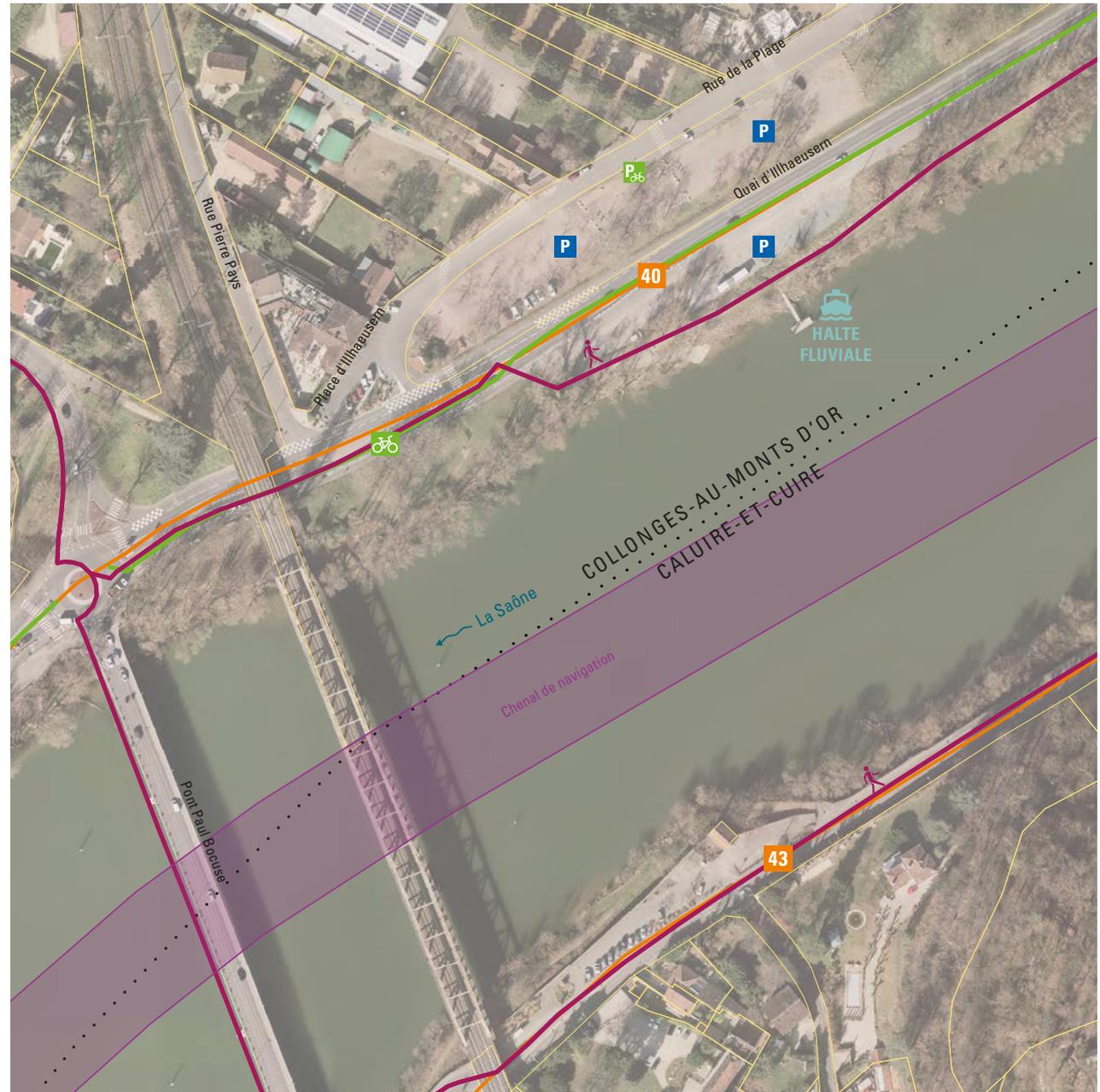
© Métropole de Lyon.

Quai d'Illhaeusern

Collonges-au Mont- d'Or



© Contributeurs OpenStreetMap.



© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

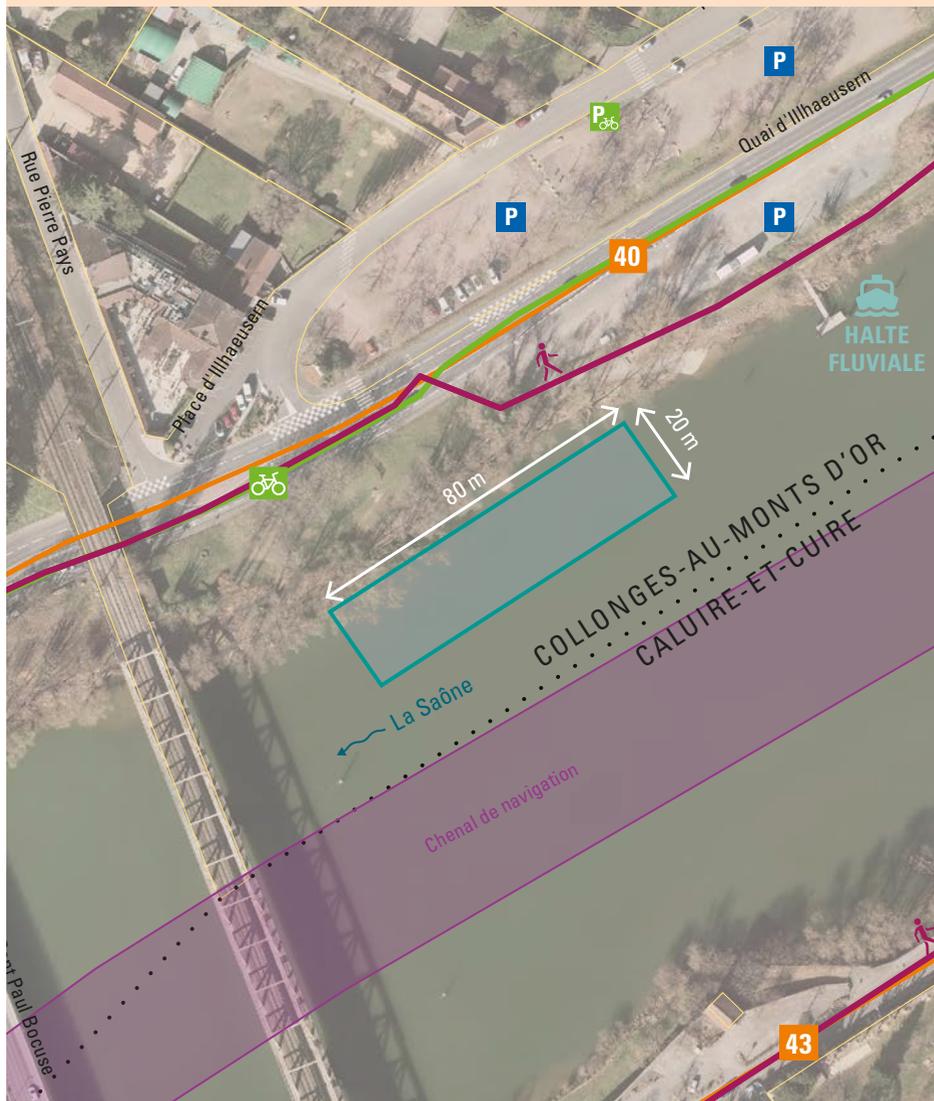
Collonges-au-Mont-d'Or ~ Quai d'Illhausern



© Métropole de Lyon.

Collonges-au-Mont-d'Or

Quai d'Illhausern



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- A proximité du pont de Collonges
- Présence d'une halte fluviale
- Aval de la plage historique de Collonges
- Baignade sauvage ?

Contraintes d'occupation et usage

- Présence d'une halte fluviale
- Espace terrestre limité

Trafic fluvial

- Bateaux de tourisme
- Aviron côté rive gauche
- Moyenne estivale en 2022 :
Bateaux commerces 100 par mois
Bateaux à passagers 150 par mois
Bateaux de plaisance 254 par mois
Soit environ 20 bateaux par jour

Qualité de l'eau

- À analyser
- 1 exutoire d'eau pluvial au nord du site sur la rive gauche

Contraintes environnement et patrimoine

- Inclus dans le PPRNI Val de Saône (zone rouge)
- Zone humide, ripisylve de la Saône
- Présence de castors, martins pêcheurs

Accessibilité

- Voie Lyonnaise n°3 et n°2, bus 40.
- Stationnement possible à proximité
- Gare Collonges 25 min, 7 min (vélo)- 5 min (bus)
- QPV Vergoin 1h20, 25 min (vélo), 10 min (voiture), 16 min (bus).

Courant

- À analyser

Turbidité

- À analyser

Sécurité nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Collonges : 2-0-2
- Été 2024 : aucune intervention sur ce site.

PROPOSITION

1- Types de baignades envisageables

Baignade aménagée et surveillée

A- Baignade sportive :

- Aménagements très légers par délimitation de la baignade au moyen de bouées et parois grillagées (couloirs de nage)

B- Baignade familiale :

- Baignade délimitée par un ponton permettant de préserver la ripisylve. Longueur possible 80 m par 20 à 30 m de large
- Surveillance possible sur le ponton afin de préserver la ripisylve
- Possibilité de plusieurs bassins dont un avec un fond aménagé pour les enfants
- Fermeture des bassins avec des parois ajourées (sécurité des nageurs) et dispositif de pare-embâcles

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau

- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique
- Levée des contraintes :
 - préservation du milieu naturel et de la ripisylve
 - faisabilité d'implanter une structure compatible avec le Saône (courant, variation du niveau...)
 - compatibilité avec la halte fluviale
- Approfondissement du projet :
 - périmètre du site
 - caractéristiques de la structure du bassin
- Identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
- Arceaux vélos
- Modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.

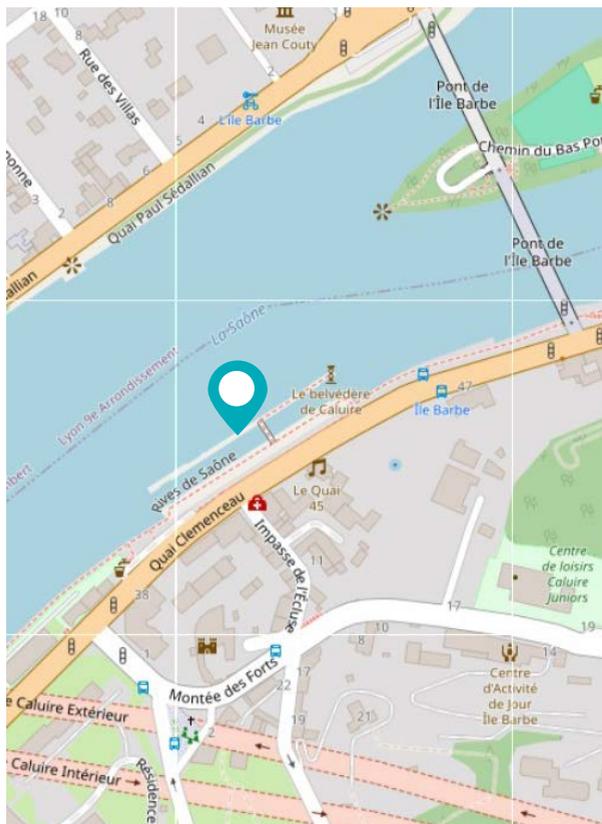
La référence :

Vichy -Plage des Célestins



© Métropole de Lyon.

Ancienne écluse Caluire-et-Cuire



© Contributeurs OpenStreetMap.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

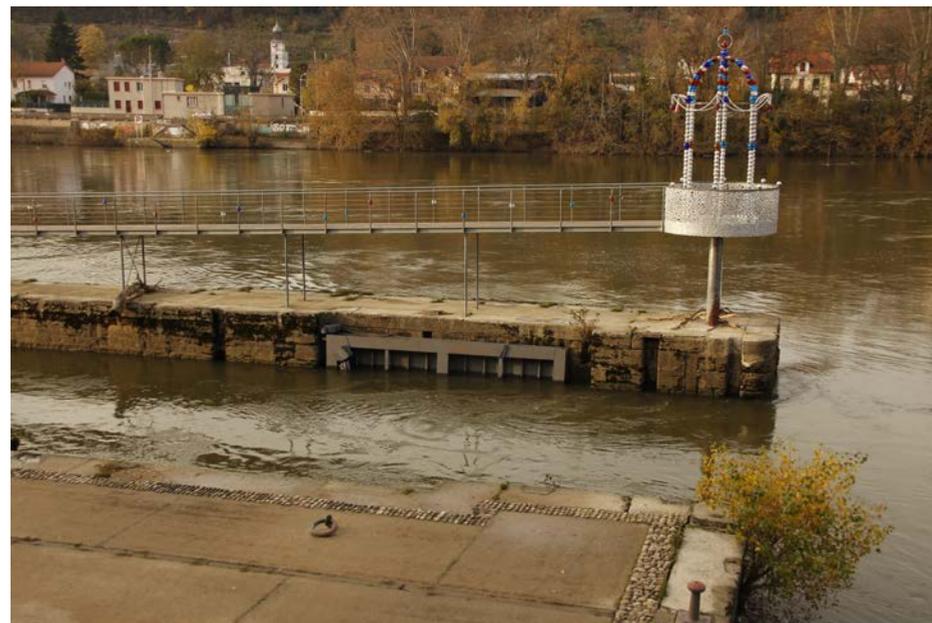
Caluire-et-Cuire ~ Ancienne écluse



© Métropole de Lyon.

≡ BAINADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

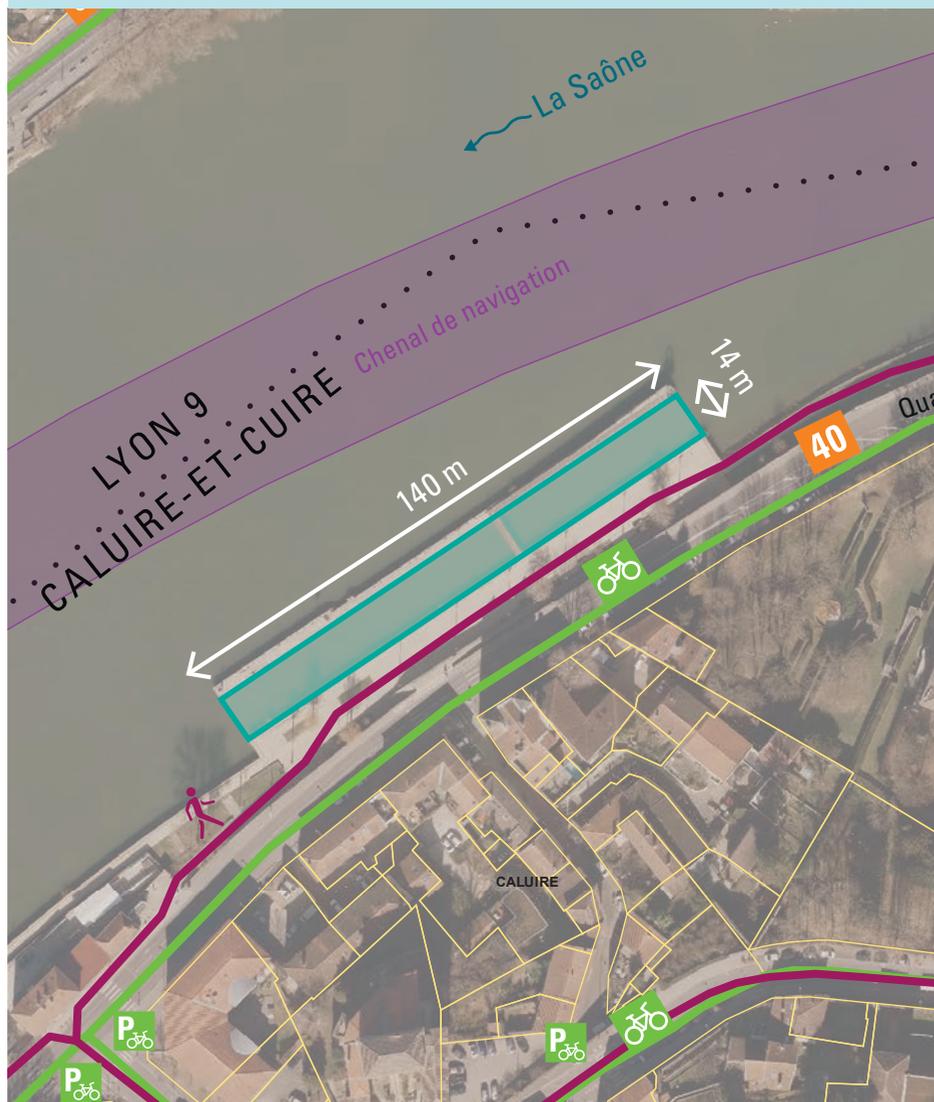
≡ Caluire-et-Cuire ~ Ancienne écluse



© Métropole de Lyon.

Caluire-et-Cuire

Ancienne écluse



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- Ancienne écluse
- A proximité de l'île Barbe
- Arrêté d'interdiction de baignade sur la commune
- Espace terrestre réduit (environ 700 m² tout en longueur)

Contraintes d'occupation et usage

- Conserver le long des berges le cheminement piéton et cycliste
- Apprécier la hauteur du niveau d'eau par rapport aux murs de l'écluse et l'impact sur la sécurité et la qualité d'usage de la baignade

Trafic fluvial

- Zone dédiée à l'aviron (hors écluse)
- Moyenne estivale en 2022 :
Bateaux commerces 100 par mois
Bateaux à passagers 150 par mois
Bateaux de plaisance 254 par mois
Soit environ 20 bateaux par jour

Qualité de l'eau

- À analyser
- Un exutoire d'eau pluviale au sud de l'écluse
- Axe de ruissellement prioritaire identifié au pluviomètre aboutissant à l'écluse

Contraintes environnement et patrimoine

- Inclus dans le PPRNI Saône (zone rouge)

Accessibilité

- PDMIPR
- Voie Lyonnaise n°2 (variante)
- Gare Vaise 41 min, 15 min (vélo) - 20 min (bus)
- QPV Vergoin, 17 min - 10 min (vélo) - 11 min (voiture) - 16 min (bus).
- QPV Duchère, 58 min - 32 min (vélo) - 16 min (voiture) - 30 min (bus).

Courant

- À analyser

Turbidité

- À analyser

Sécurité : nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Secteur Caluire-Lyon 9 : 1-6-1
- Été 2024 : aucune intervention sur ce site.

PROPOSITION

1- Type de baignade envisageable

Baignade aménagée et surveillée

Fermeture de l'écluse en amont et aval pour bloquer les embâcles.

Création de passerelles pour faciliter la circulation des nageurs.

Rechercher des espaces terrestres : mobilisation du mur extérieur de l'écluse (cf : Zurich ci-contre), ponton flottant...

A- Baignade familiale :

- Baignade accessible à tous (réalisation d'un fond pour sécuriser les enfants profondeur de l'écluse de 3.00m à 3.50m)

B- Baignade sportive :

- Couloir de nage et plongeon pour nageurs avertis

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau

- Levée des contraintes :

- niveau de l'eau bas par rapport à la hauteur des murs de l'écluse : échelle d'accès pour la mise à l'eau, condition de sécurité, sentiment de bien-être
- améliorer l'accessibilité pour les PMR (eau)
- maintenir le cheminement piéton et la circulation des cyclistes.

- Approfondissement du projet :

- périmètre du site
- caractéristiques techniques du projet
- identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
- modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- arceaux vélos
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique
- Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

Les références :

Suisse, Zurich dans la rivière Limmat



© Lucia de Mosteyrín Muñoz- www.spiegel.de



BAIGNADES URBAINES

Sites potentiels étudiés
secteur Villeurbanne-
Rhône amont

Sites à l'étude

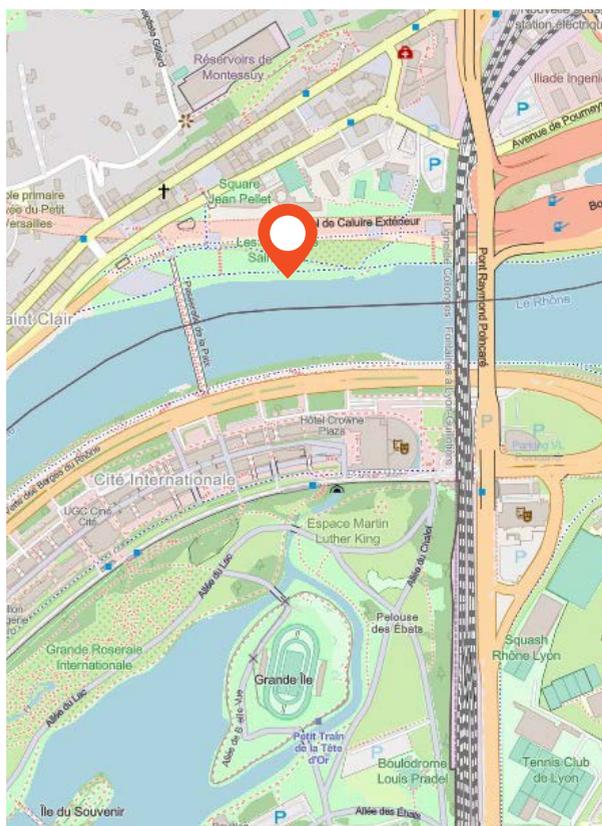
page 60		PARC SAINT-CLAIR Caluire-et-Cuire
page 64		PARC DE LA FEYSSINE Villeurbanne
page 68		PARC DE LA FEYSSINE - ÉCLUSE Villeurbanne
page 72		ÉCLUSE Vaulx-en-Velin
page 76		HIPPODROME Vaulx-en-Velin
page 80		GRAND LARGE COMPLEXE HÔTELIER Meyzieu



© Contributeurs OpenStreetMap.

Parc Saint-Clair

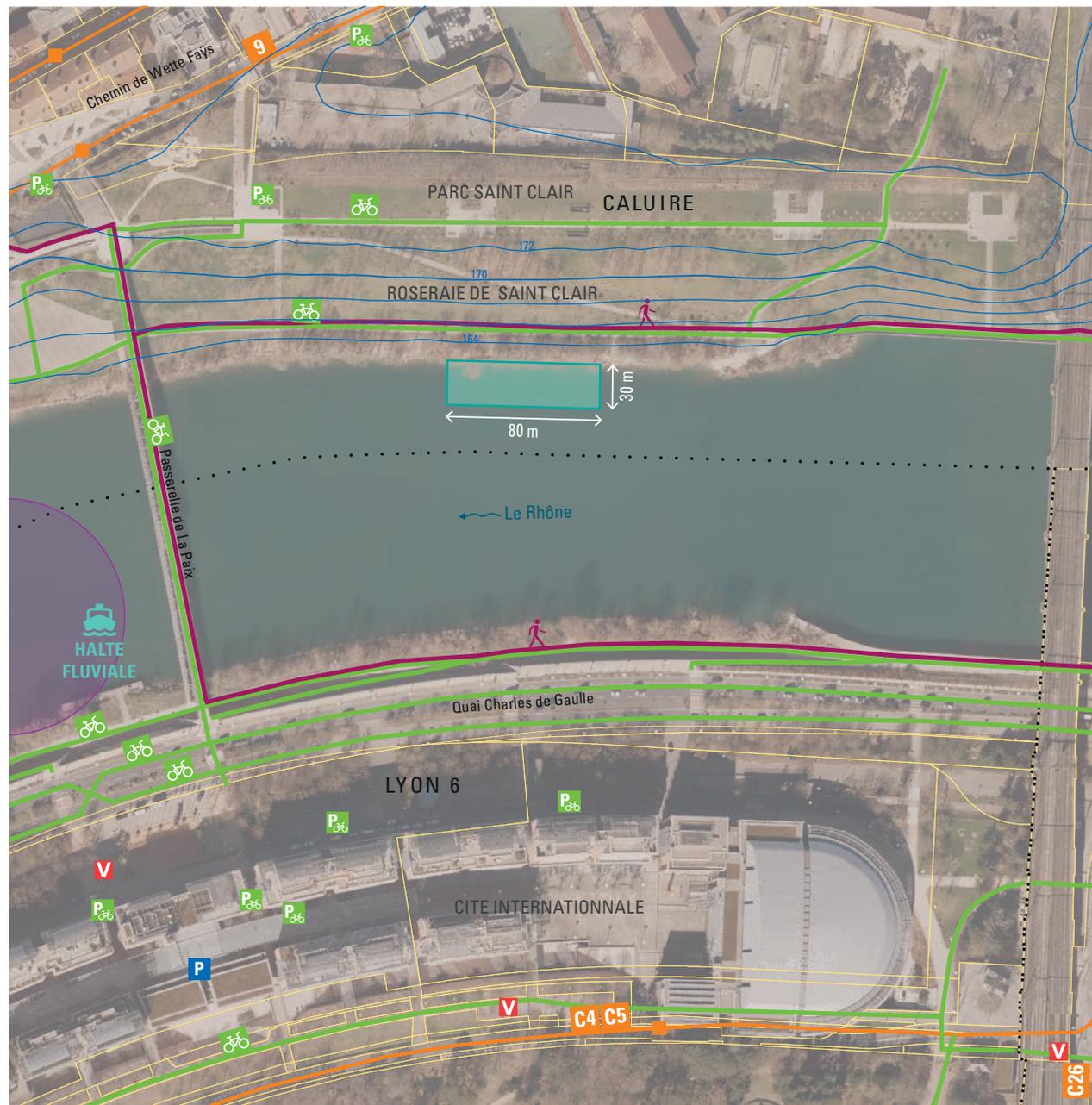
Caluire-et-Cuire



© Contributeurs OpenStreetMap.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

Caluire-et-Cuire ~ Parc Saint-Clair



© Métropole de Lyon.

≡ BAINADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

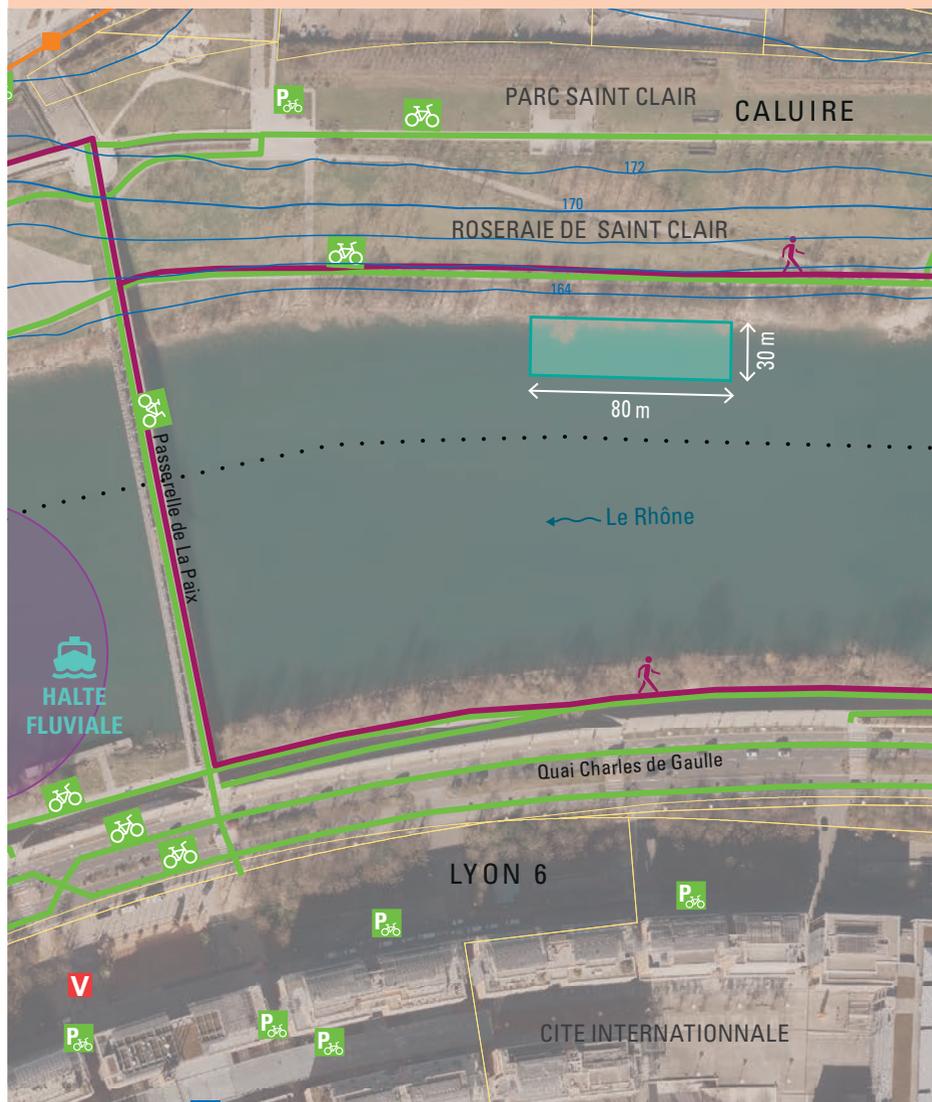
≡ Caluire-et-Cuire ~ Parc Saint-Clair



© Métropole de Lyon.

Caluire-et-Cuire

Parc des Berges de Saint Clair



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- En face de la cité internationale dans le Parc de Saint-Clair et sa Roseraie
- À proximité de l'ancienne usine des eaux
- Arrêté d'interdiction de baignade sur la commune de Caluire

Contraintes d'occupation et usage

- Cheminement piéton et cycliste à conserver
- Préservation de la roseraie du parc
- Nuisances sonores (train, route)

Trafic fluvial

- Très peu de trafic

Qualité de l'eau

- À analyser
- 1 exutoire entre la rampe de mise à l'eau et le pont Poincaré
- Situé à 1 km du rejet de l'exutoire de la STEP de la Feyssine

Contraintes environnement et patrimoine

- Inclus dans le PPRNI Rhône Amont (zone rouge et zone verte)
- Zone humide (ripisylve)

Accessibilité

- Aménagement cyclable, Voie Lyonnaise n° 6
- Station vélo'v, 6 min à pied
- Une ligne de bus coté Caluire (bus 9 à 6 min) et plusieurs lignes coté Lyon 6e (C1, C2, C5 et bus 70 à 10 min)
- Gare Part Dieu (44 min)
- Liaison possible par la passerelle de la Paix
- PDMIPR
- Rampe de mise à l'eau
- Parking VL sous la cité internationale (12 min)
- QPV à proximité : Tonkin (30 min)

Courant

- À analyser (probablement fort, hydroliennes fluviales en amont du site).

Turbidité

- À analyser

Sécurité : nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Secteur Saint Clair et Lyon : 5-2-7

PROPOSITION

1- Types de baignades envisageables

Baignade aménagée et surveillée

Sous réserve de la faisabilité d'implanter une structure compatible avec le Rhône (courant fort, variation du niveau...)

- Baignade délimitée par un ponton permettant de préserver la ripisylve. Longueur possible 100 m par 30 à 80 m de large
- Surveillance possible sur le ponton afin de préserver la ripisylve
- Fermeture des bassins avec des parois ajourées (sécurité des nageurs) et dispositif de pare-embâcles
- Structure démontable hors saison

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Levée des contraintes :
 - faisabilité d'implanter une structure compatible avec le Rhône (courant fort, variation du niveau...)
 - vérifier l'accessibilité terrestre (secours, technique)
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique (ripisylve)

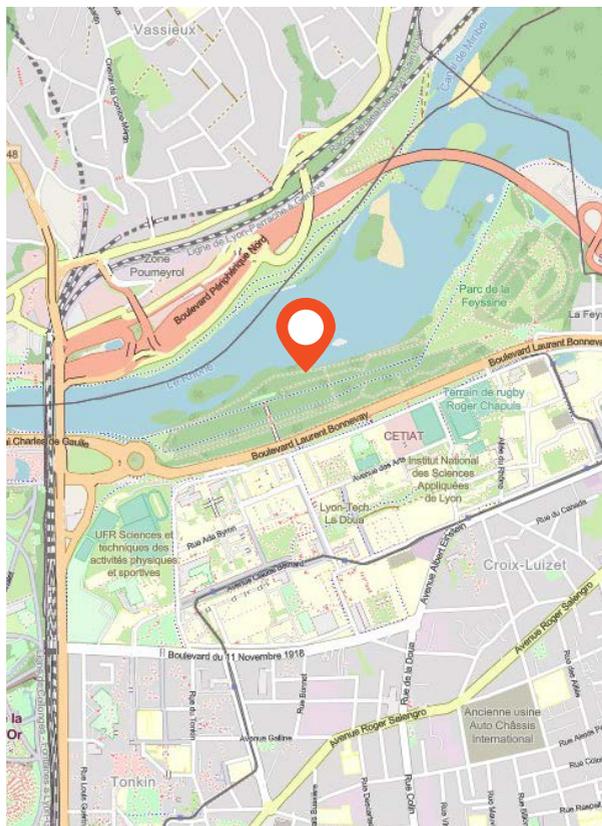
- Le cas échéant, approfondissement du projet :
 - périmètre du site
 - caractéristiques de la structure du bassin
- Identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
- Dimensionnement du nombre d'arceaux vélos
- Modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

PRÉCONISATIONS DU COTECH

Site à ne pas privilégier au regard du fort courant.

Parc de la Feyssine

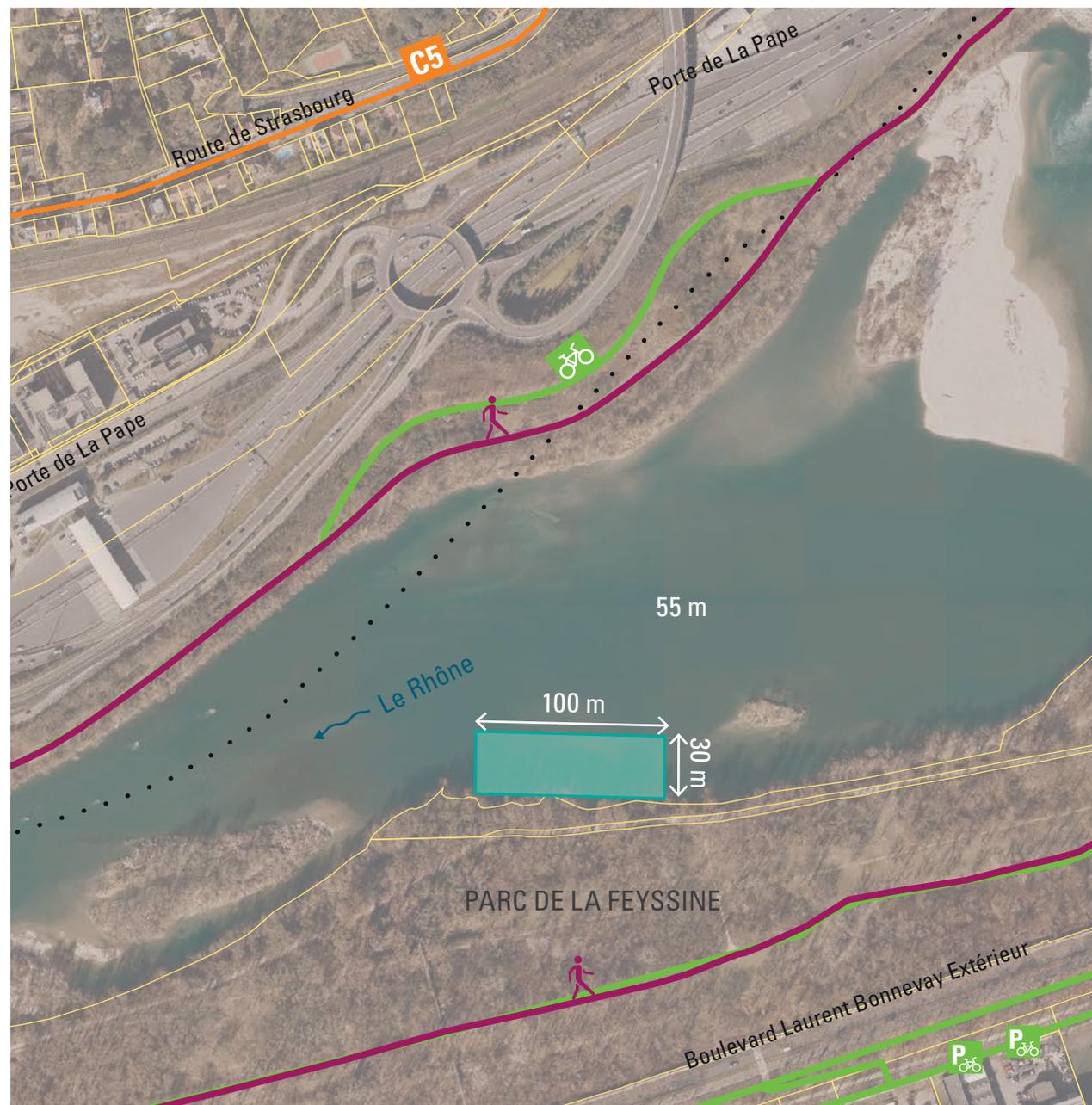
VILLEURBANNE



© Contributeurs OpenStreetMap.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

Villeurbanne ~ Parc de la Feyssine



© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

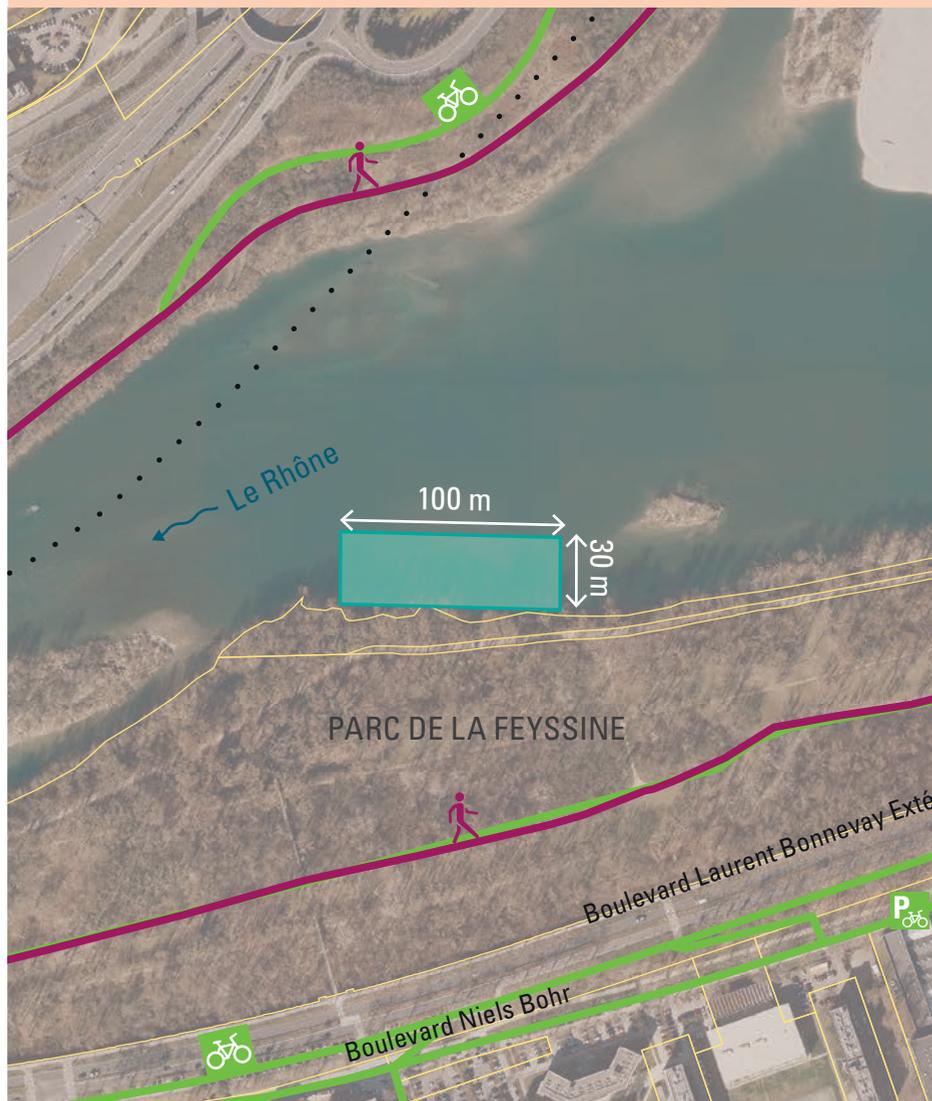
Villeurbanne ~ Parc de la Feyssine



© Métropole de Lyon.

Villeurbanne

Parc de la Feyssine



© Métropole de Lyon.

État DES LIEUX

Contexte

- Parc de la Feyssine
- Site très fréquenté pour la baignade
- Nombreuses noyades suite aux courants forts
- Volonté communale de préserver le côté nature du parc
- Arrêté d'interdiction de baignade sur Villeurbanne

Contraintes d'occupation et usage

- Proximité du seuil
- Proximité du site expérimental des hydrauliciens fluviales
- Cheminement piéton et cycliste à conserver

Trafic fluvial

- Aucun trafic

Qualité de l'eau

- À analyser
- 2 exutoires provenant de la STEP de la Feyssine

Contraintes environnement et patrimoine

- Inclus dans le PPRNI Rhône Amont (zone rouge)

- Zone humide
- Trame verte et bleue noyau

Accessibilité

- Aménagement cyclable, Voie Lyonnaise n° 5
- Station vélo'v (14 min à pied) mais pas d'arceaux vélo à proximité
- PDMIPR
- Accès T1 et T4 à 600 m (17 min)
- Stationnement voiture sous la Cité Internationale (19 min)
- QPV à proximité : Tonkin (24 min) ou Buers Nord (35 min)

Courant

- À analyser

Turbidité

- À analyser

Sécurité : nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Secteur Parc Feyssine : 3-2-7

PROPOSITION

1- Types de baignades envisageables :

Baignade aménagée et surveillée

À ce stade les contraintes sont fortes

- Forts courants, remous, tourbillon
- Qualité de l'eau très incertaine (rejet STEP)

Un secteur de baignade potentiel prenant en compte la vitesse du courant est identifié.

Toutefois, il présente le fort inconvénient de ne pas avoir d'accès terrestre étant dans la partie forestière du Parc de la Feyssine.

2- Contraintes à lever

2- Suites possibles

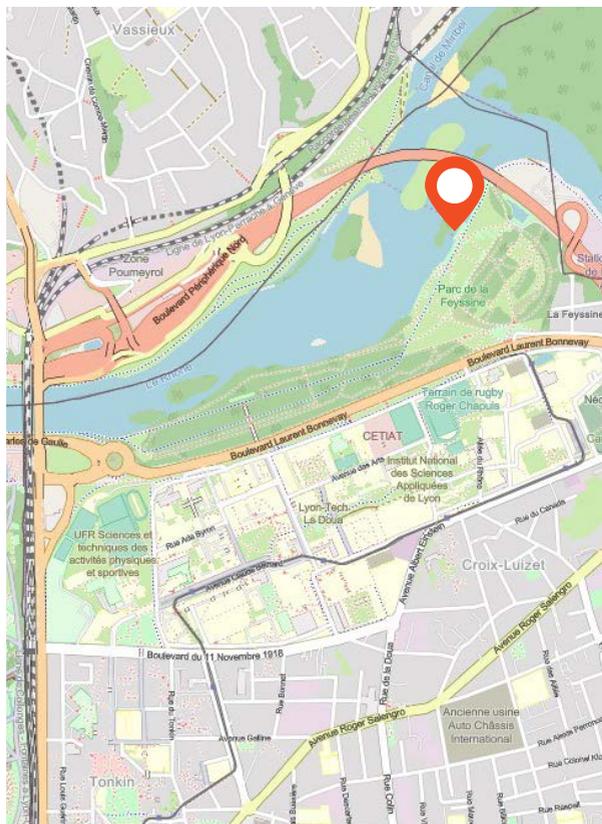
- Identification de la personne responsable de la baignade
- Levée des contraintes :
 - compatibilité avec les contraintes environnementales et le fonctionnement du parc
 - compatibilité avec le rejet de la STEP de la Feyssine
 - compatibilité avec le courant important à cet endroit
 - accessibilité à la baignade (public, secours et technique)
 - capacité d'accueil
 - faisabilité d'implanter une structure compatible avec le Rhône (courant fort, variation du niveau...)

- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique (ripisylve)
- Le cas échéant, approfondissement du projet :
 - périmètre du site
 - caractéristiques de la structure du bassin
- Identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
- Dimensionnement du nombre d'arceaux vélos
- Modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

PRÉCONISATIONS DU COTECH

Site à ne pas privilégier au regard du fort courant et de la proximité des rejets de la STEP.

Parc de la Feyssine-écluse VILLEURBANNE



© Contributeurs OpenStreetMap.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

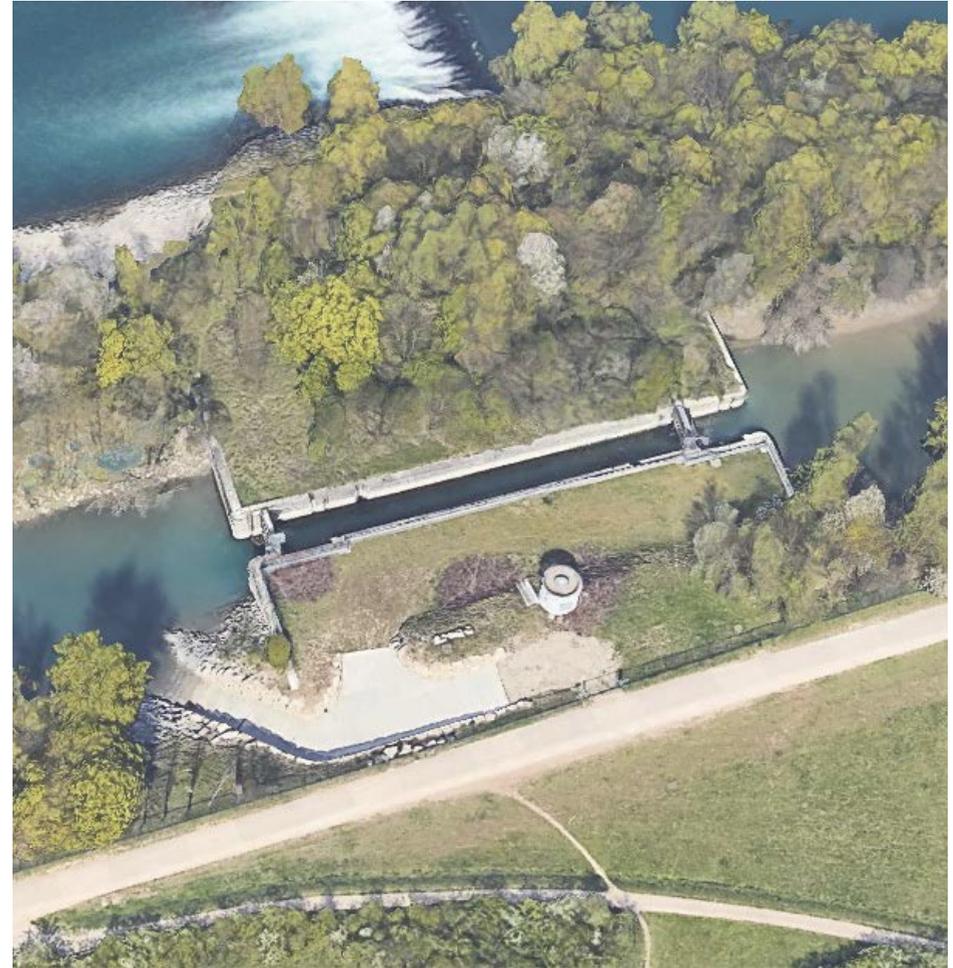
Villeurbanne ~ Parc de la Feyssine - écluse



© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

Villeurbanne ~ Parc de la Feyssine - écluse

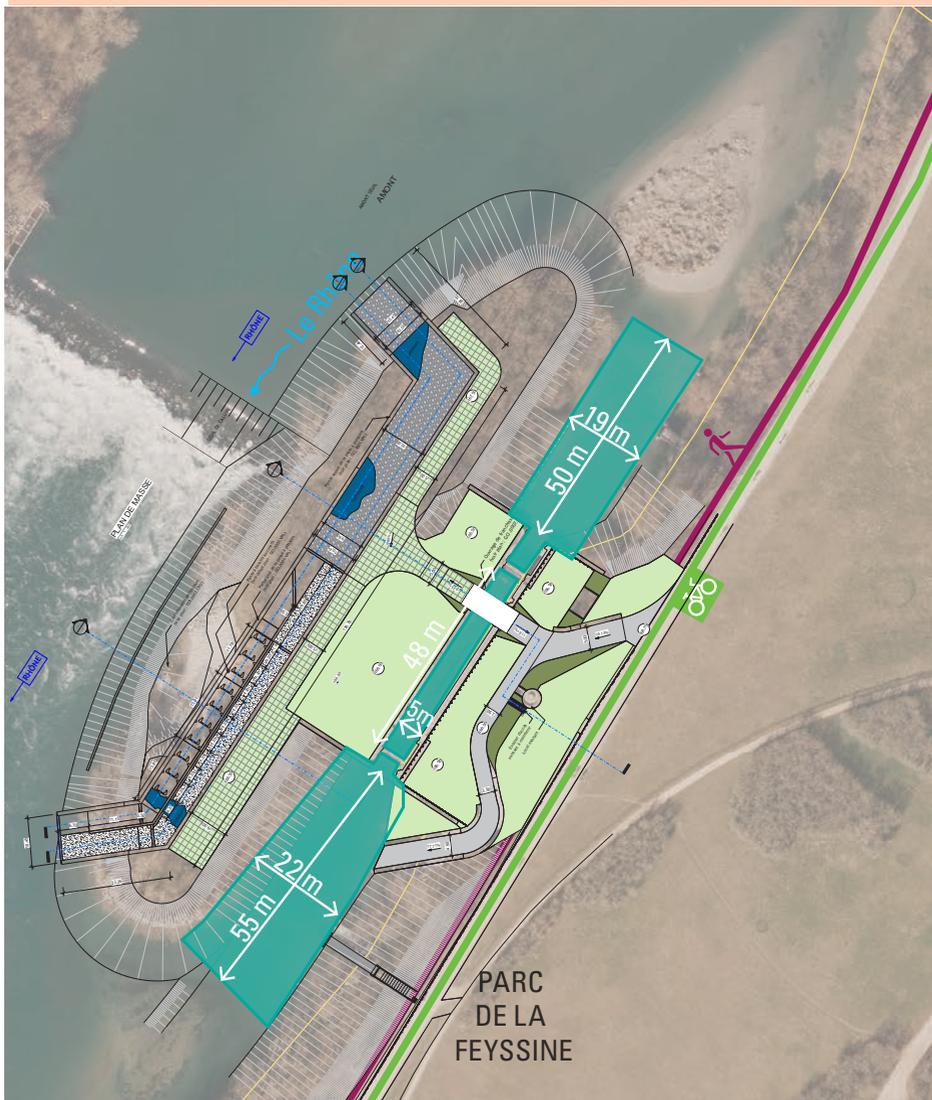


© 2024 Google.



Villeurbanne

Écluse de la Feyssine



© Métropole de Lyon.

ÉTAT DES LIEUX

Contexte

- Parc de la Feyssine
- Volonté communale de préserver le côté nature du parc
- Arrêté d'interdiction de baignade sur Villeurbanne

Contraintes d'occupation et usage

- Proximité du seuil
- Proximité du site expérimental des hydrauliciennes fluviales
- Cheminement piéton et cycliste à conserver

Trafic fluvial

- Aucun trafic

Qualité de l'eau

- À analyser

Contraintes environnement et patrimoine

- Inclus dans le PPRNI Rhône Amont (zone rouge)
- Zone humide
- Trame verte et bleue noyau
- Inclus dans le périmètre éloigné des champs captants Crépieux-Charmy

Accessibilité

- Aménagement cyclable, Viarhona
- Station vélo'v (11 min à pied) mais pas d'arceaux vélo à proximité
- PDMIPR
- Accès T1 et T4 à 800 m (11 min à pieds)
- QPV à proximité : Tonkin (28 min à pied) ou Buers Nord (22 min à pied)

Courant

- À analyser

Turbidité

- À analyser

Sécurité : nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Secteur Parc Feyssine : 3-2-7

PROPOSITION

1- Type de baignade envisageable

Baignade aménagée et surveillée.

Sous réserve d'un niveau d'eau suffisant en période estivale, d'une compatibilité avec le projet de Passe-à-poissons et la protection des milieux naturels et de la biodiversité locale.

Utilisation de l'écluse (240 m²), voir des secteurs amont et aval (potentiel de 2160 m²).

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Levée des contraintes :
 - gestion de l'eau (niveau, renouvellement...)
 - Compatibilité avec les contraintes environnementales et le fonctionnement du parc
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau
- Approfondissement du projet :
 - périmètre du site
 - caractéristiques techniques du projet
 - identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
 - dimensionnement du nombre d'arceaux vélos
 - modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique
- Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

Les références :

Suisse, Zurich, bassin piscine fluvial,
100 m de long, 1900 m²



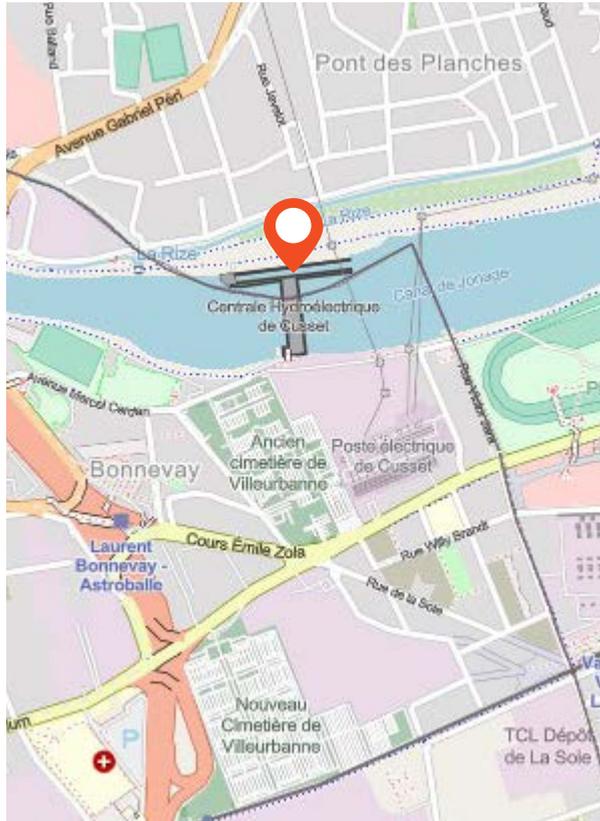
www.zuerich.com

Poitiers îlot Tison, rivière Clain
Bassin 75 m² - Profondeur 1.20 m -
70 personnes max

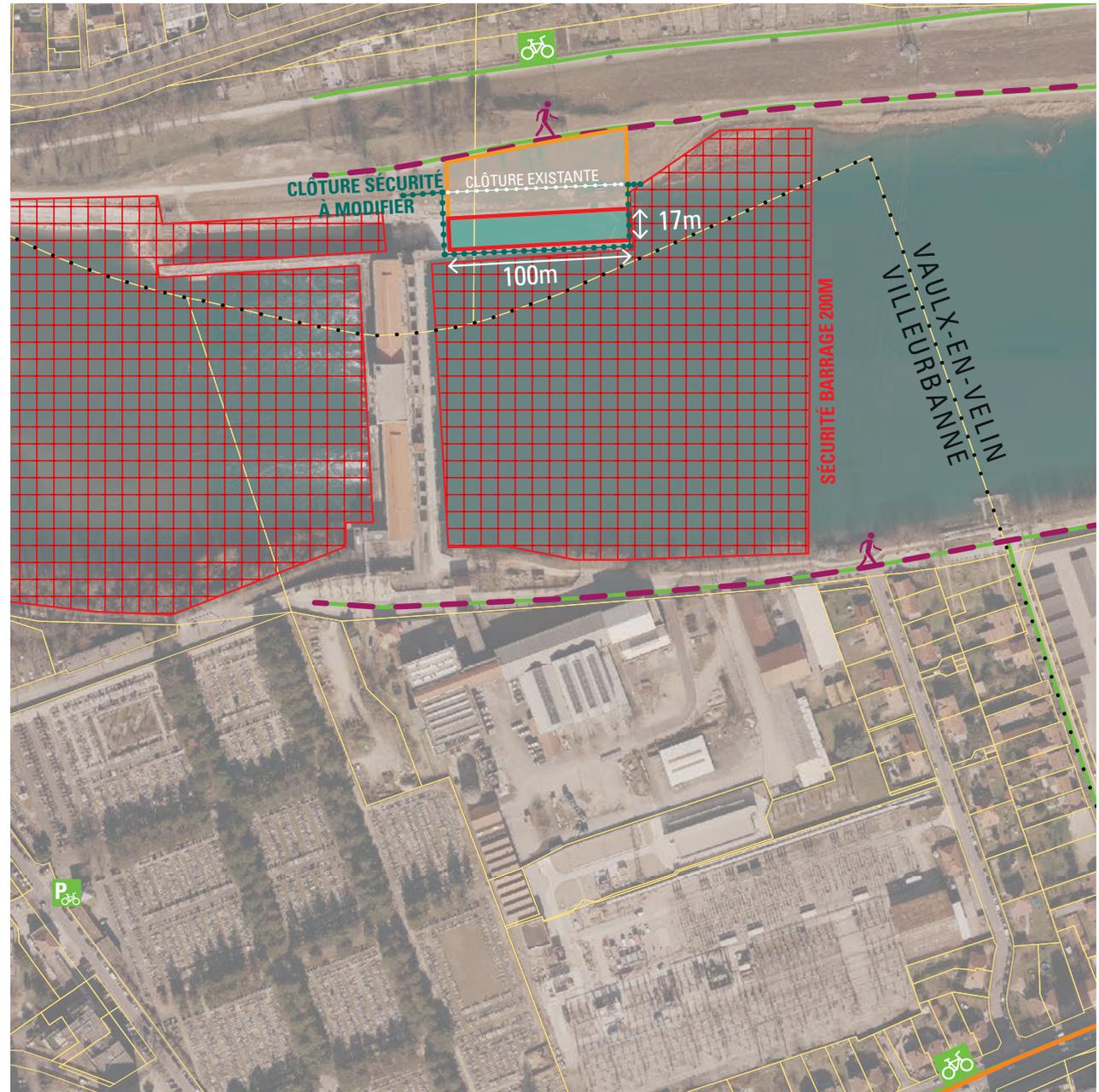


www.poitiers.fr

Ancienne Écluse Vaulx-en-Velin



© Contributeurs OpenStreetMap.



© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

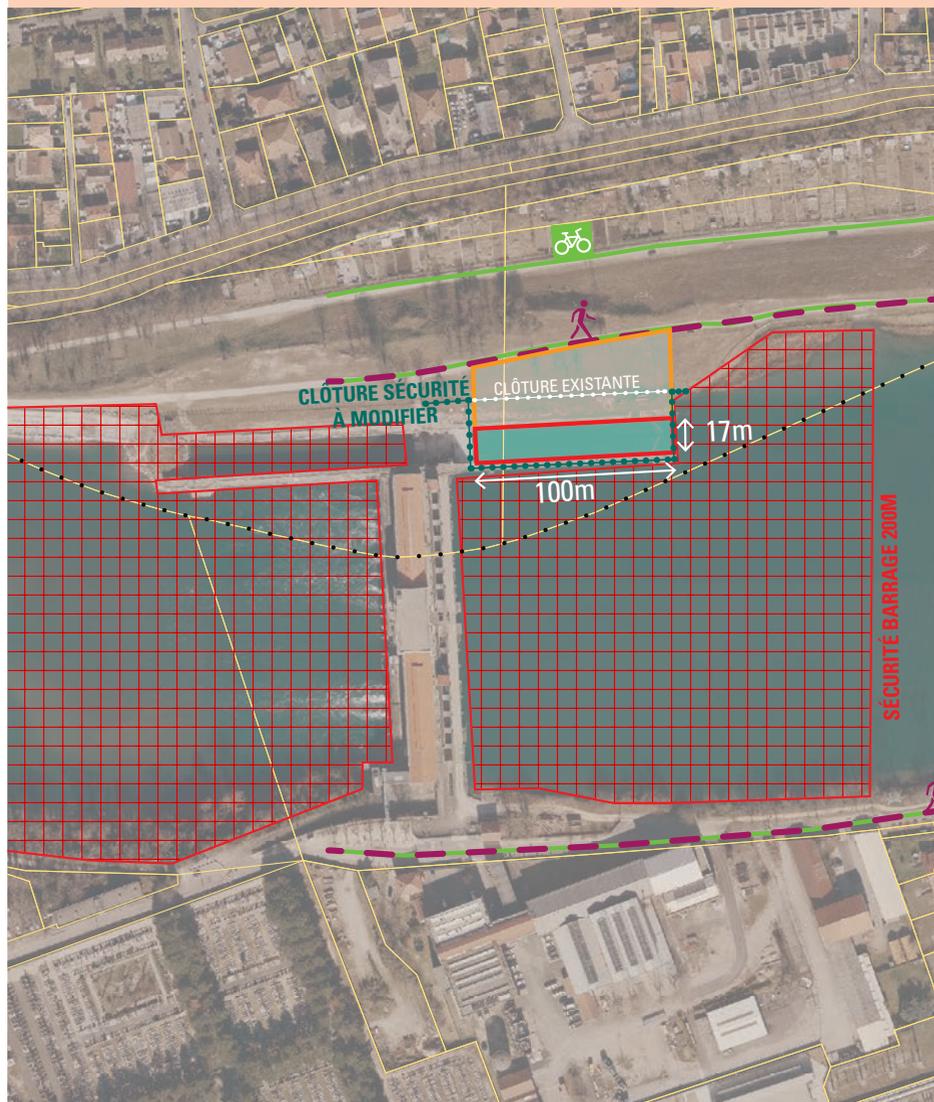
Vaulx-en-Verin ~ Ancienne écluse



© Métropole de Lyon.

Vaulx-en-Velin

Ancienne Écluse



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- L'écluse est incluse dans l'aménagement du barrage de Cusset, et récemment partagée en deux bassins (110 et 100 m de long)
- Différence de niveau d'eau importante entre le bassin amont et aval
- Arrêté d'interdiction de baignade sur la commune de Vaulx-en-Velin

Contraintes d'occupation et usage

- Proximité immédiate du barrage
- Cheminement piéton et cycliste à conserver
- Le site est complètement inaccessible (clôture)
- Pour EDF et pour la DREAL, ce scénario n'est pas acceptable : site industriel classé Vigipirate, risques industriels, proximité des activités industrielles, non renouvellement de l'eau, etc.

Trafic fluvial

- Aucun

Qualité de l'eau

- À analyser

Contraintes environnement et patrimoine

- Inclus dans le PPRNI Rhône Amont (zone blanche)

Accessibilité

- L'Anneau Bleu
- PDMIPR
- Bus C3, C8, N83, 57 (11 min à pied) et C8, bus z4, 52 et 67 (32 min)
- 1.2 km de la station L. Bonnevey (22 min à pied) et 2.5 km de la station Carré de Soie (36 min)
- 5 QPV à proximité : Grande Île (32 min), Saint-Jean (27 min), Monod (26 min), Bel-Air / Les Brosses (50 min) et Vaulx-en-Velin Sud (34 min)

Courant

- Aucun

Turbidité

- À analyser

Sécurité : nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023-2024)

- Secteur Décines, Vaulx : 0-2-2-1

PROPOSITION

1- Type de baignade envisageable

Baignade aménagée et surveillée.

Sous réserve de l'accord préalable de l'État et d'EDF au regard de la compatibilité avec le fonctionnement et la sécurité du barrage de Cusset :

- Transformation de la partie amont de l'écluse en bassin de baignade avec arrière plage enherbée
- Modification du périmètre de sécurité de la clôture du bassin amont

 Utilisation de l'écluse amont d'une superficie de 1400 m²

 Surface terrestre mobilisable environ 3000 m²

A- Baignade familiale :

- Baignade accessible à tous (réalisation d'un fond pour sécuriser les enfants)

B- Baignade sportive :

- Couloir de nage et plongeon pour nageurs avertis

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade

- Levée des contraintes :

- sécurisation du site de baignade, garantie de non intrusion dans le canal et l'ensemble du site protégé du barrage (y compris le bassin aval)
- gestion de l'eau (niveau, renouvellement...)
- compatibilité avec les contraintes environnementales et le fonctionnement du parc
- échelles d'accès pour la mise à l'eau

- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau

- Approfondissement du projet :

- périmètre du site
- caractéristiques techniques du projet
- identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
- modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- dimensionnement du nombre d'arceaux vélos

- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique

- Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

PRÉCONISATIONS DU COTECH

Site à ne pas privilégier au regard de l'avis défavorable d'EDF (et très probablement de la DREAL) : site industriel classé Vigipirate, risques industriels, proximité des activités industrielles, non renouvellement de l'eau, accès contraint, etc.

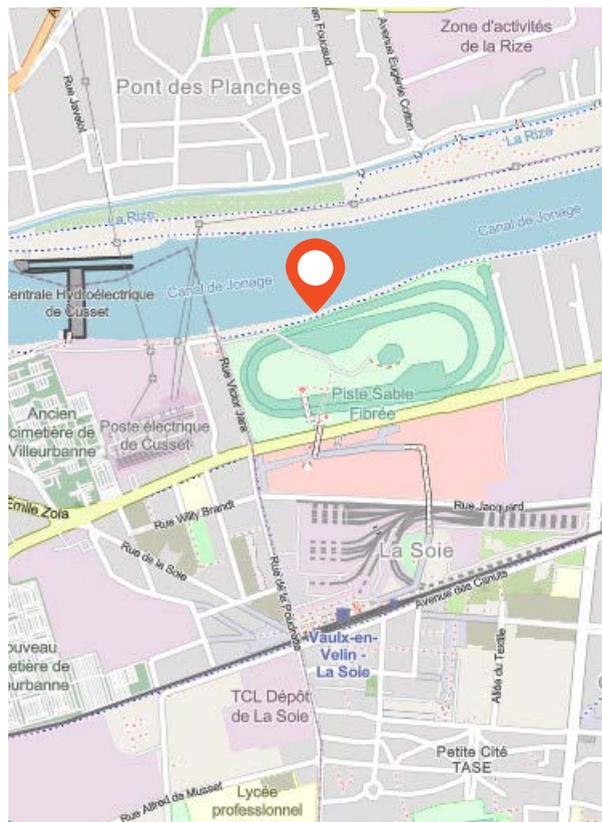
La référence :

Suisse, Zurich, bassin piscine fluvial, 100 m de long, 1 900 m²



www.zuerich.com

Hippodrome Vaulx-en-Velin



© Contributeurs OpenStreetMap.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

Vaulx-en-Velin ~ Hippodrome



© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

Vaulx-en-Velin ~ Hippodrome



© Métropole de Lyon.

Vaulx-en-Velin

Hippodrome



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- A proximité de l'hippodrome et en amont du barrage (360 m)
- Site étudié en 2015-2017 (Mission Carré de Soie)
- Arrêté d'interdiction de baignade sur la commune de Vaulx-en-Velin

Contraintes d'occupation et usage

- Proximité du barrage
- Cheminement piéton et cycliste de l'Anneau Bleu à conserver
- EDF est défavorable au projet pour les raisons suivantes : sécurité (courant, proximité du barrage) et incidences de l'aménagement d'une structure en dur sur le fonctionnement du barrage.
- Sur la terre stationnement des vans lors d'événements à l'hippodrome

Trafic fluvial

- Aucun trafic

Qualité de l'eau

- À analyser
- Un tuyau non identifié se déverse dans le canal dans le prolongement de la rue Jara

Contraintes environnement et patrimoine

- Inclus dans le PPRNI Rhône Amont (zone blanche)
- Arbre sur domaine public
- Espace végétalisé à valoriser
- Trame Bleue
- Chemin de halage
- Garder une distance de sécurité par rapport au barrage de 200 m minimum

Accessibilité

- Anneau Bleu
- PDMIPR
- Bus Métro et Tramway à Carré de Soie à 600 m environ (10 min à pied)
- Station vélo'v (10 min)
- 3 QPV à proximité : Monod (25 min), Bel-Air / Les Brosses (26 min) et Vaux-en-Velin Sud (20 min)

Courant

- À analyser

Turbidité

- À analyser

Sécurité nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023-2024)

- Secteur Décines Vaulx : 0-2-2-1

PROPOSITION

1- Types de baignades envisageables

Baignade aménagée et surveillée.

Sous réserve de l'accord préalable de l'État et EDF, approfondir l'étude Carré de Soie 2015-2017.

Pour mémoire, le projet n'avait pas abouti pour les raisons suivantes :

- Pas de volonté politique d'aller plus loin à l'époque / multiplicité des acteurs / pas de maître d'ouvrage identifié
- Un espace terrestre restreint (Anneau Bleu, hippodrome)
- La proximité du barrage de Cusset
- Craintes d'usages non souhaités (baignade hors ouverture et de part et d'autre du dispositif)
- Surveillance possible sur le ponton afin de préserver la ripisylve

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Levée des contraintes :
 - faisabilité d'implanter une structure compatible avec le canal (courant, variation du niveau...)
 - vérifier l'accessibilité terrestre (secours, technique)
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau

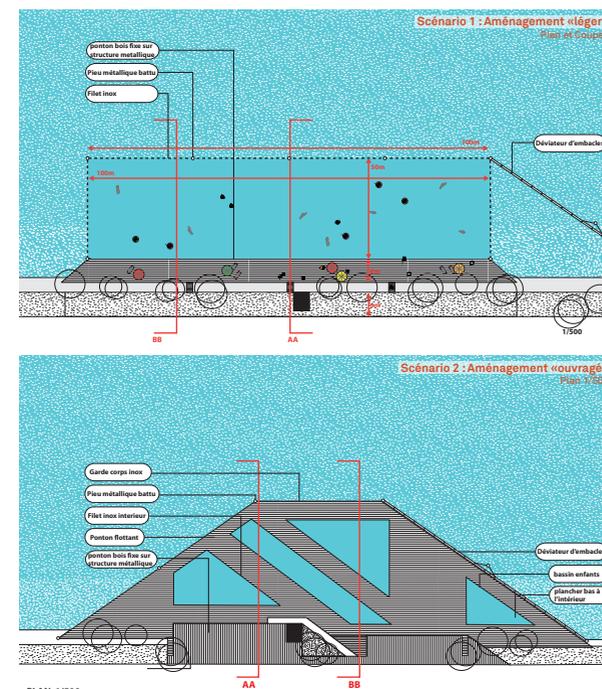
- Approfondissement du projet :

- périmètre du site
- caractéristiques techniques du projet
- identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
- dimensionnement du nombre d'arceaux vélos
- modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique
- Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

PRÉCONISATIONS DU COTECH

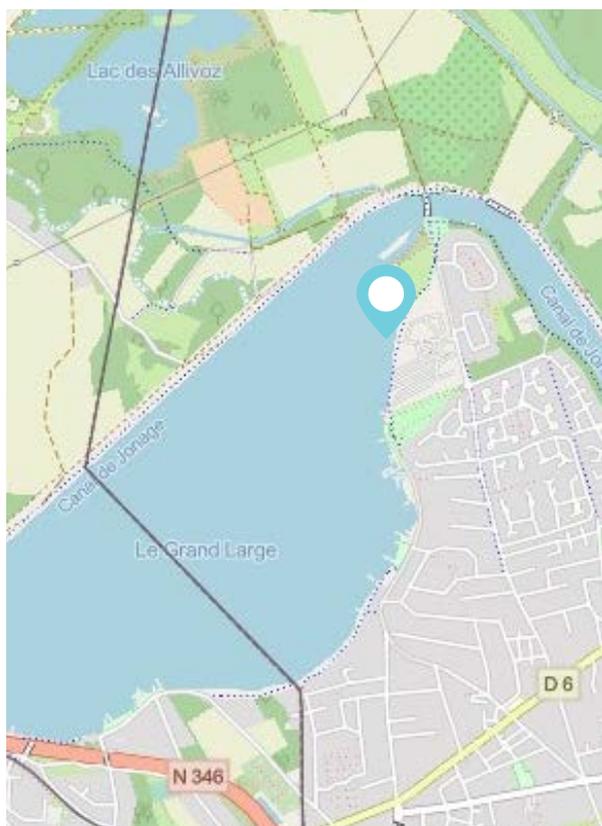
Site à ne pas privilégier au regard de l'avis défavorable d'EDF (et très probablement de la DREAL) : proximité avec le barrage de Cusset, restriction du débit du canal et incidences sur le fonctionnement du barrage...

Étude Carré de Soie 2015-2017 :



© Métropole de Lyon, Dumetier Design, 2016.

Grand Large complexe hôtelier MEYZIEU



© Contributeurs OpenStreetMap.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

Meyzieu ~ Grand Large complexe hôtelier



© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

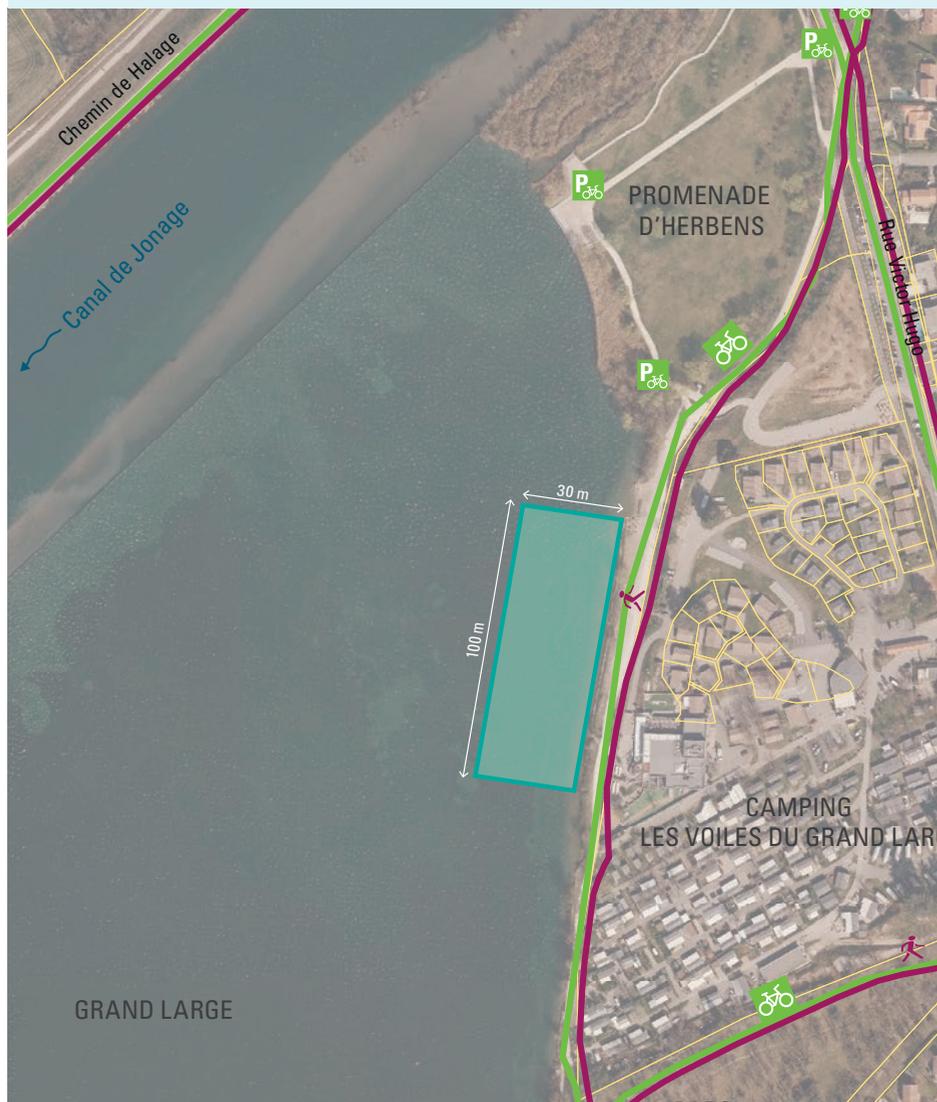
Meyzieu ~ Grand Large complexe hôtelier



© Métropole de Lyon.

Meyzieu

Grand Large



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- Plan d'eau du Grand Large
- Site d'une ancienne plage liée à l'ancien camping, aujourd'hui complexe hôtelier
- Étude d'une baignade par la ville de Meyzieu en 2020
- Arrêté d'interdiction de baignade sur la commune de Meyzieu
- Zone de reproduction piscicole et de l'avifaune
- Baignade étudiée en 2020 par la ville de Meyzieu qui n'a pas donné suite (qualité de l'eau, coût élevé)

Contraintes d'occupation et usage

- Bases de voile au sud du site
- Cheminement piéton et cycliste à conserver (Anneau Bleu)
- Espace terrestre restreint

Trafic fluvial

- Voile, pêche...

Qualité de l'eau

- À analyser
- Exutoire de la STEP de Meyzieu en amont ; rejets du quartier de la Garenne
- DO au sud du site
- Exutoire d'eau pluviale au sud du site

Contraintes environnement et patrimoine

- Inclus dans le PPRNI Rhône Amont (zone rouge)
- Zone humide végétation de ceinture des bords des eaux
- Espace naturel sensible

Accessibilité

- Voie Lyonnaise n°9 au niveau du pont d'Herbens
- Anneau Bleu
- Bus 95 (14 min à pied).
- Tram T3-T7 (37 min)
- PDMIPR
- QPV à proximité : Prainet (45 min)

Courant

- Aucun

Turbidité

- À analyser

Sécurité : nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Secteur Grand Large : 4-2-3

PROPOSITION

1- Types de baignades envisageables

Baignade aménagée (mais à minima, type plage de la Baraka) et surveillée.

Pour mémoire, EDF est favorable à une baignade dans le Grand Large à l'inverse d'une baignade dans le canal de Jonage.

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Approfondissement du projet :
 - revisiter l'étude Meyzieu 2020
 - périmètre du site
 - caractéristiques techniques du projet
 - identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
 - modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
 - dimensionnement du nombre d'arceaux vélos
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique
- Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

Dans l'attente d'obtenir l'étude d'opportunité Meyzieu (2020).

Premiers retours de la commune :

Deux hypothèses ont été abordées (baignade naturelle aménagée et Baignade Biologique en système fermé), les principaux freins sont la maîtrise de la qualité des eaux (surtout pour la première solution ; proximité STEP Meyzieu), des problèmes de turbidité de l'eau (besoin d'un bassin indépendant) et l'urbanisme avec la nécessité d'intégrer des stécal sur la zone N2, les coûts d'investissements élevés :

- Baignade naturelle 5,5 M€ ht, dont 1,1 M€ pour bâtiments ; 255 k€ de coûts de fonctionnement
- Baignade biologique 9,6 M€ dont 1 M€ pour les bâtiments ; 350 k€ de coûts de fonctionnement.

AUTRES PROPOSITIONS AU GRAND LARGE :

Le site offre d'autres possibilités de baignades qui pourraient également être étudiées. Deux hypothèses sont indiquées en pages suivantes mais n'ont pas été étudiées à ce stade.

Les références :

Grand Parc Miribel Jonage, plage de la Baraka



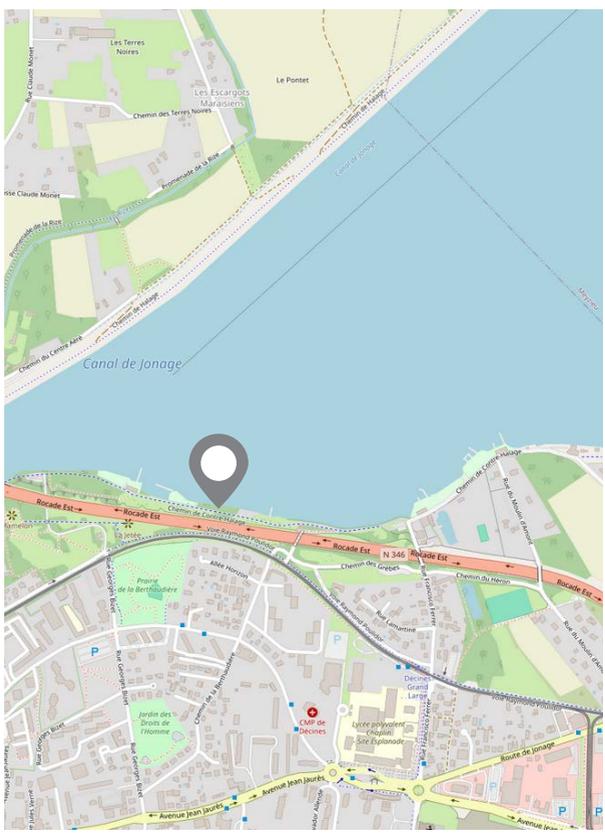
© Grand Parc Miribel Jonage

Vichy -Plage des Célestins

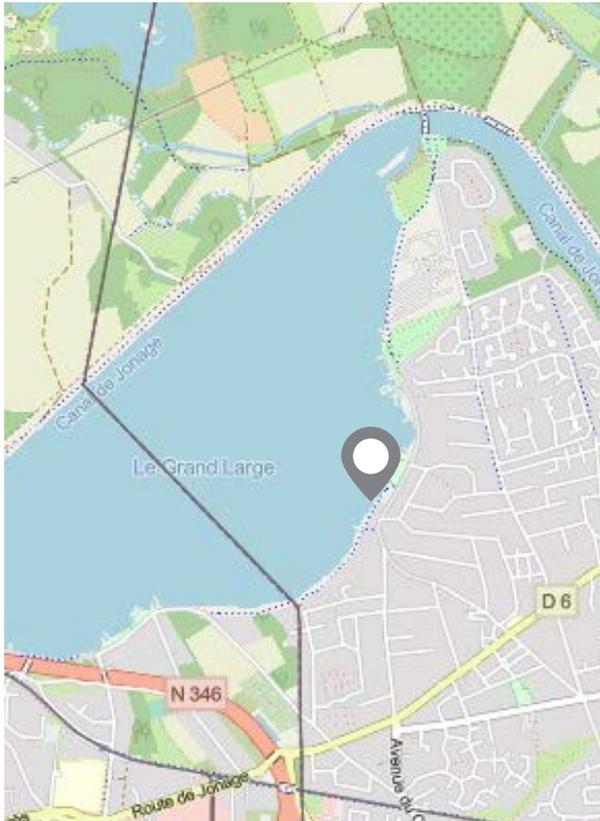


© Métropole de Lyon.

Grand Large Sud DÉCINES-CHARPIEU



Grand Large Est MEYZIEU





BAIGNADES URBAINES

Sites potentiels étudiés
secteur Rhône aval



Sites à l'étude

page 88



SITE 1
ÉCLUSE
(La Mulatière)

page 92



SITE 2
CHEMIN DE LA TRAILLE
(Solaize)

page 96

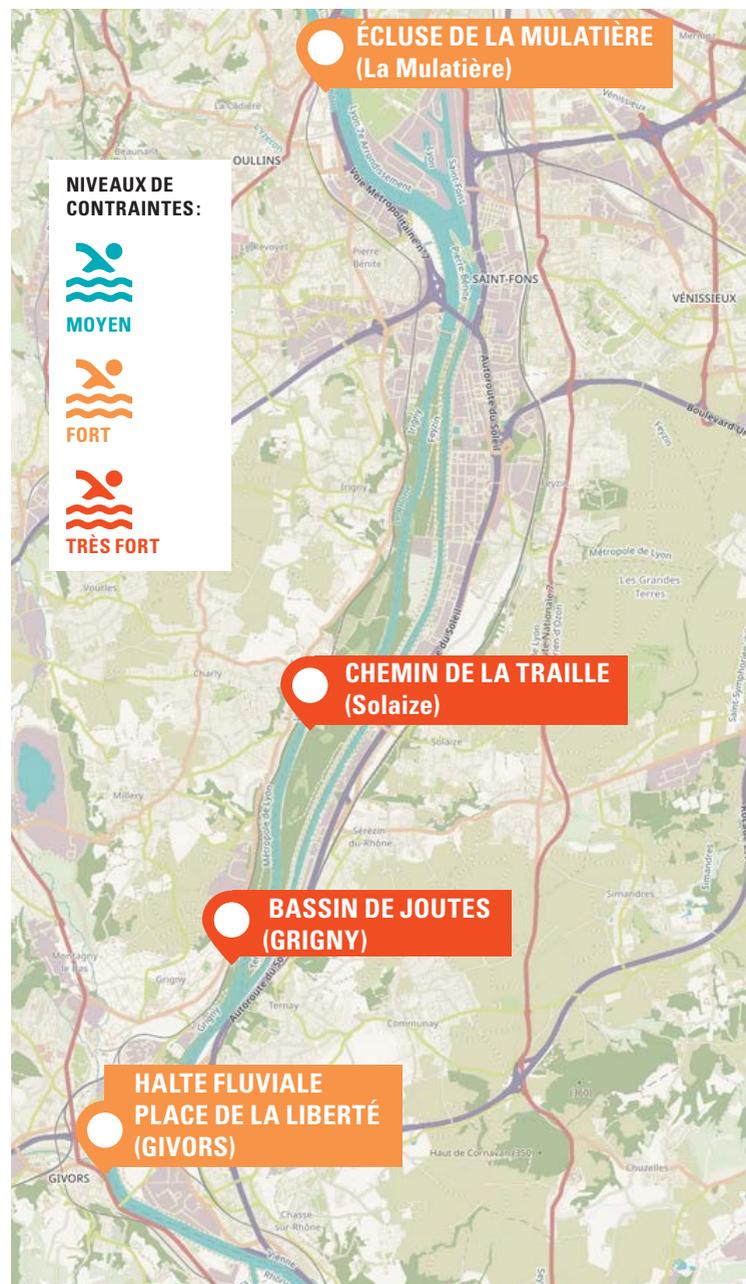


SITE 3
BASSIN DE JOUTES
(Grigny)

page 100



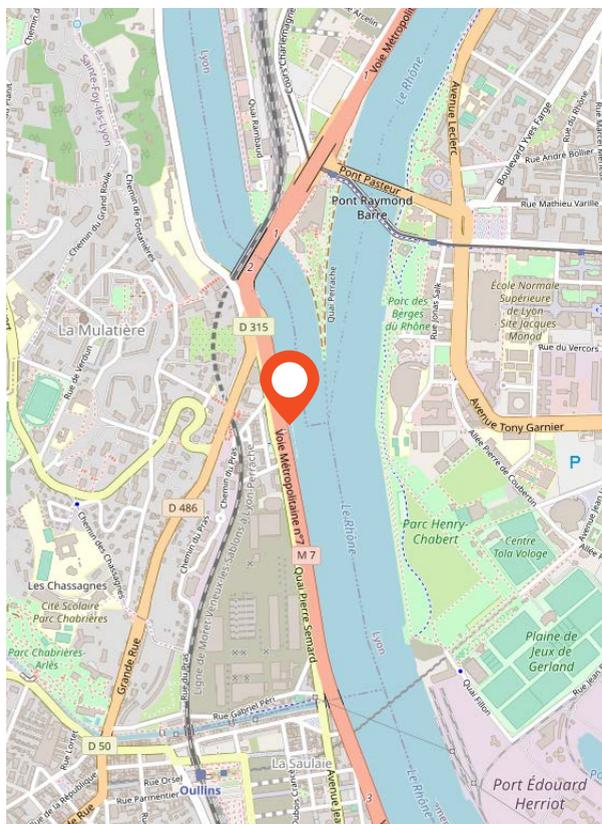
SITE 4
HALTE FLUVIALE
(Givors)



© Contributeurs OpenStreetMap.

Écluse de la Mulatière

La Mulatière



© Contributeurs OpenStreetMap.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

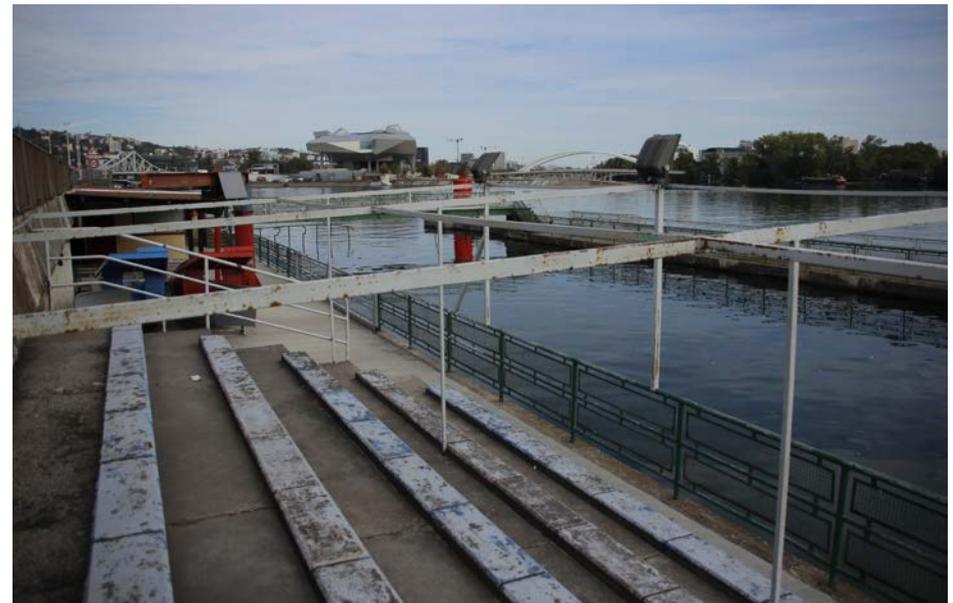
La Mulatière ~ Écluse



© Métropole de Lyon.

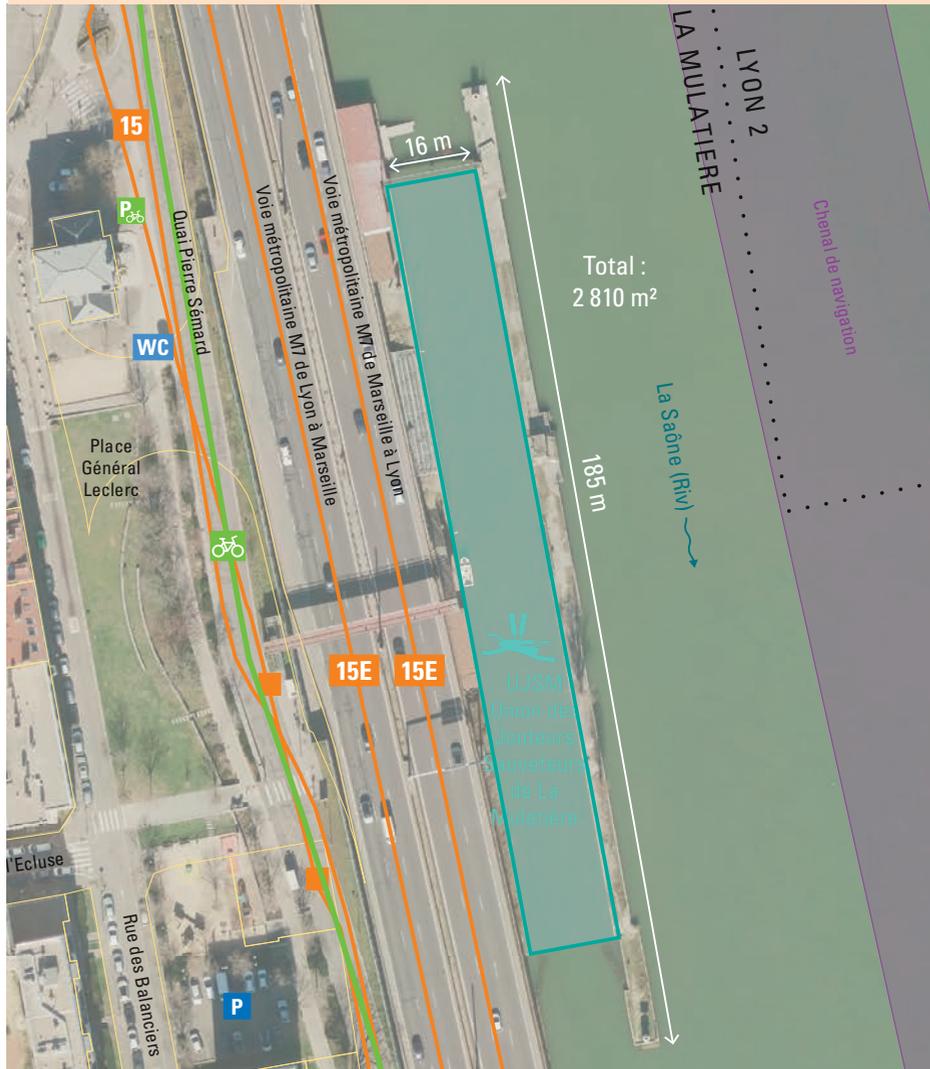
BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

La Mulatière ~ Écluse



LA MULATIÈRE

Écluse César Varnet



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- Ancienne écluse occupée par l'Union des Jouteurs Sauveteurs de la Mulatière
- Site localisé le long de la M7 et uniquement accessible via une passerelle

Réglementation

- Pas d'arrêté d'interdiction de baignade sur la commune

Contraintes d'occupation et usage

- Site uniquement dédié à la joute et géré par l'UJSM
- Très peu d'espace terrestre
- Nuisance sonore de la M7

Trafic fluvial

- Aucun

Qualité de l'eau

- À analyser

Contraintes environnement et patrimoine

- Aucun
- Inclus dans le PPRNI Rhône aval zone rouge et rose

Accessibilité

- Par la voie Lyonnaise n° 3,
- Non accessible aux PMR
- 3 min Bus
- Tram : 16 min à pied, 6 min à vélo
- Métro : 16 min à pied, 7 min vélo
- QPV Saulaie, 16 min à pied, 6 min vélo et 9 min bus

Courant

- À analyser

Turbidité

- À analyser

Sécurité : nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Secteur Confluence: 24-8-11

PROPOSITION

1- Type de baignade envisageable

Baignade aménagée et surveillée

Sous réserve d'un accord préalable avec VNF et l'UJSM.

Fermeture de l'écluse en amont et aval pour bloquer les embâcles, limiter le courant et assurer la sécurité des baigneurs.

Possibilité d'étendre les espaces terrestres : mobilisation du mur extérieur de l'écluse (cf : Zurich ci-contre), ponton flottant...

A- Baignade sportive :

- Couloir de nage et plongeon pour nageurs avertis

B- Baignade familiale :

- Possibilité de créer plusieurs bassins, dont un bassin pour enfant (réalisation d'un fond pour sécuriser les enfants, la profondeur de l'écluse est estimée à 6.00m)

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau

- Levée des contraintes :
 - accessibilité très limitée pour le public et les secours (dans l'attente de l'évolution de la M7 en boulevard urbain)
 - compatibilité du fonctionnement avec les joutes.
 - dispositif antibruit
- Approfondissement du projet :
 - caractéristiques techniques du projet
 - identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
 - dimensionnement arceaux vélos
 - modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique

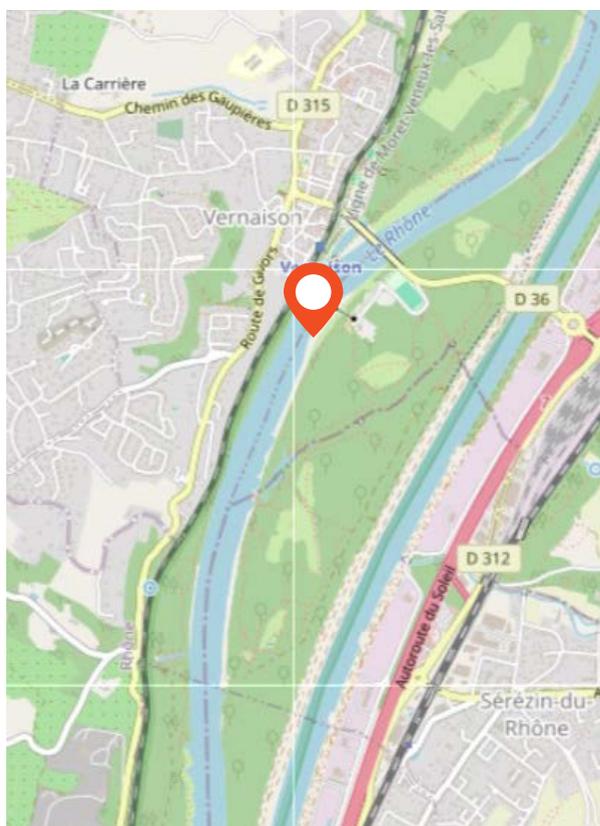
La référence :

Suisse, Zurich, bassin piscine fluvial, 100 m de long, 1900 m²



www.zuerich.com

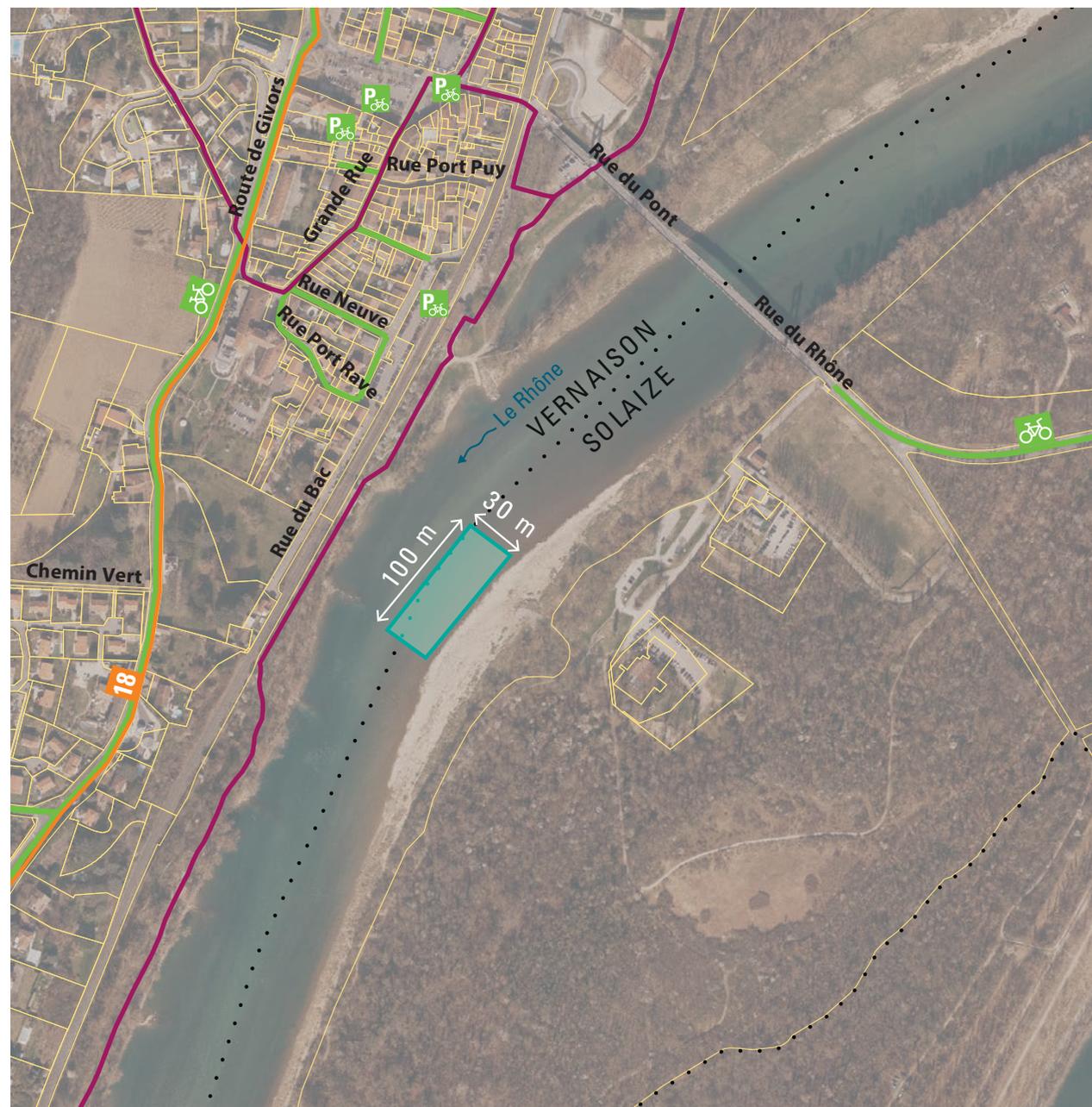
Chemin de la Traille Solaize



© Contributeurs OpenStreetMap.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

SOLAIZE ~ Chemin de la Traille



© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

SOLAIZE ~ Chemin de la Traille



© Métropole de Lyon.

SOLAIZE

Chemin de la Traille



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- Site pratiqué comme une plage avec de la baignade sauvage
- Site localisé sur l'Île de la Table Ronde

Réglementation

- Pas d'arrêté d'interdiction de baignade sur la commune de Solaize (mais un arrêté sur Vernaison)

Contraintes d'occupation et usage

- Contrainte forte de l'évolution du niveau du Vieux Rhône (aval du barrage d'Oullins-Pierre-Bénite)

Trafic fluvial

- Aucun

Qualité de l'eau

- À analyser
- 4 exutoires d'eau pluviale en face sur la rive droite
- 3 déversoirs d'orages en face sur la rive droite
- Axe de ruissellement en face sur la rive droite

Contraintes environnement et patrimoine

- Espace naturel du SMIRIL et Vieux Rhône
- Inclus dans le PPRNI Rhône aval zone rouge et rose
- EBC et ENS

Accessibilité

- Gare de Vernaison à 18 min à pied
- Bus 10 min
- QPV Source, 58min à pied, 19min à vélo, 9min en voiture, 30min en bus.
- QPV Rillieux, 58min à pied, 29 min à vélo, 13min en voiture et 30min en bus.

Courant

- À analyser

Turbidité

- À analyser

Sécurité : nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Secteur Solaize Vernaison: 1-2-0

PROPOSITION

1- Types de baignades envisageables

Baignade aménagée (mais à minima, type plage de la Baraka) et surveillée.

Sous réserve d'un accord préalable de la CNR et d'une compatibilité avec la préservation du milieu naturel (SMIRIL / Vieux Rhône) :

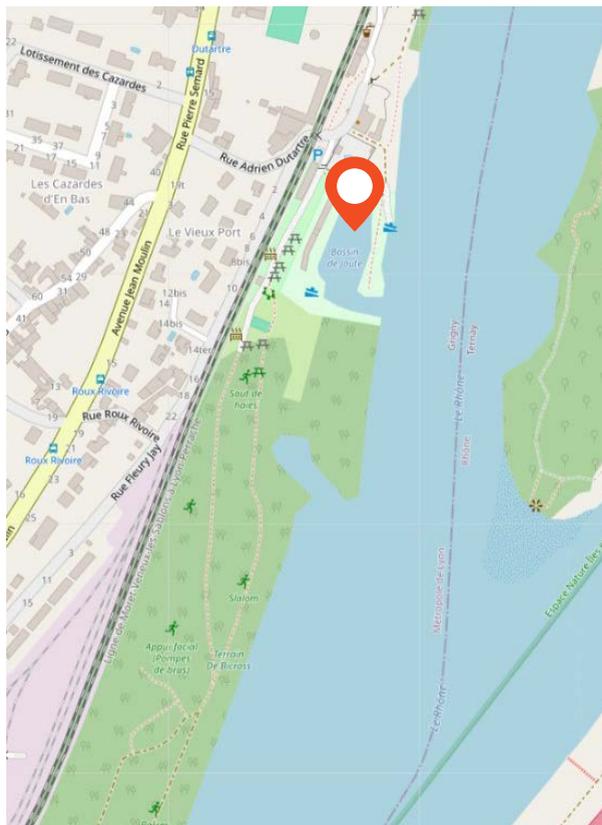
- Baignade délimitée par des bouées raccordées. Longueur possible 100 m par 20 à 30 m de large
- Protection de l'espace végétalisé et la zone humide

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Levée des contraintes : avec CNR sur l'impact de la variation du niveau d'eau (barrage d'Oullins-Pierre-Bénite)
- Approfondissement du projet :
 - périmètre du site
 - caractéristiques techniques du projet
 - dimensionnement et qualité du parking
 - dimensionnement arceaux vélos
 - identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
 - modalité de fonctionnement: surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant...
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique

AVIS DE LA CNR : avis défavorable pour des raisons de sécurité liées au barrage de Oullins-Pierre-Bénite (variation du niveau d'eau à tout moment). CNR ne souhaite pas encourager la venue du public aux abords du vieux Rhône.

Bassin de joutes GRIGNY



© Contributeurs OpenStreetMap.



© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

GRIGNY ~ Bassin de joutes



© Métropole de Lyon.

GRIGNY

Bassin de joutes



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- Actuel bassin de joutes et lieu de pêche, situé au nord dans le Parc du Sablon (présence d'espace enherbé, aire pique nique, toilettes...)
- Proximité des locaux du SMIRIL et d'un restaurant

Réglementation

- Arrêté d'interdiction de baignade sur la commune

Contraintes d'occupation et usage

- Site dédié à la joute
- Pratique de la pêche

Trafic fluvial

- Aucun

Qualité de l'eau

- À analyser
- Axe de ruissellement de vigilance ; proximité de la voie SNCF (pollution par ruissellement)
- Un exutoire d'eau pluviale en amont sur le vieux Rhône
- Quel renouvellement d'eau ?

Contraintes environnement et patrimoine

- Intérêt écologique du bassin ?
- Inclus dans le PPRNI Rhône aval zone rouge et rose
- Corridor secondaire le long du bassin

Accessibilité

- Par la voie Lyonnaise n° 3 ?
- Bus 78 et 80, 5 min
- Stationnement automobile restreint (4 places), mais possibilité du parking niveau SMIRIL à 150 m
- Gare du Sablon 950 m, 12 min à pied

Courant

- Aucun
- Profondeur ?

Turbidité

- À analyser

Sécurité : nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Secteur Grigny-Givors-Ternay: 1-4-1

PROPOSITION

1- Types de baignades envisageables

Baignade aménagée (mais à minima, type plage de la Baraka) et surveillée.

Sous réserve d'un accord préalable de la CNR et d'une compatibilité avec la préservation du milieu naturel (SMIRIL / Vieux Rhône) et la pratique de la joute et la pêche.

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Levée des contraintes : avec CNR sur l'impact de la variation du niveau d'eau (barrage d'Oullins-Pierre-Bénite)
- Approfondissement du projet :
 - périmètre du site
 - caractéristiques techniques du projet
 - cohabitation avec les jouteurs (sécurité) et avec les pêcheurs
 - dimensionnement et qualité du parking, arceaux vélos
 - identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
 - dimensionnement arceaux vélos
 - modalité de fonctionnement : surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant...
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique
- Modification de l'arrêté d'interdiction de baignade

AVIS DE LA CNR : avis défavorable pour des raisons de sécurité liées au barrage de Oullins-Pierre-Bénite (variation du niveau d'eau à tout moment). CNR ne souhaite pas encourager la venue du public aux abords du vieux Rhône.

Proposition alternative :

En fonction des contraintes identifiées sur le bassin de joutes, la création d'un site de baignade dans le vieux Rhône à hauteur du Parc du Sablon peut être approfondie.



© 2025 Google.

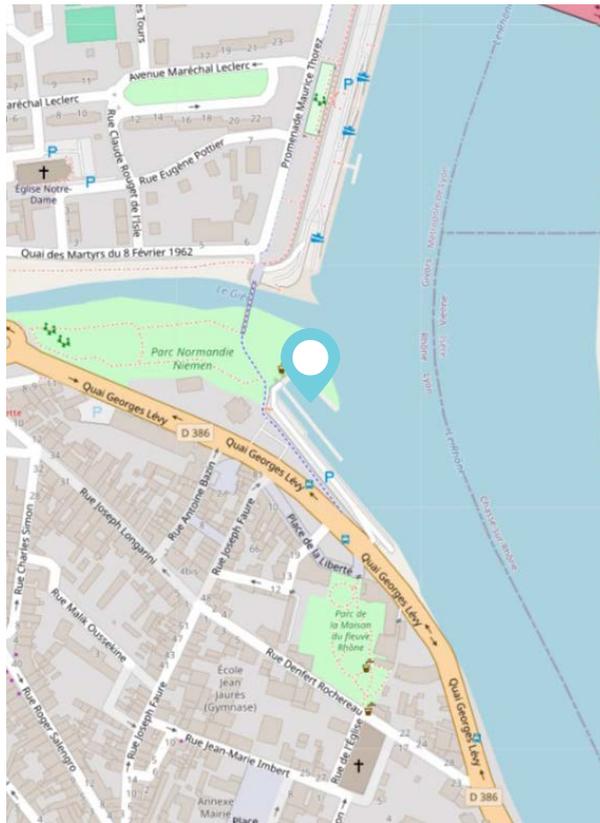
La référence :

Grand Parc Miribel Jonage, plage de la Baraka



© Grand Parc Miribel Jonage

Halte fluviale GIVORS



© Contributeurs OpenStreetMap.



© Métropole de Lyon.

BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

GIVORS ~ Halte fluviale



GIVORS

Halte Fluviale



© Métropole de Lyon.

ETAT DES LIEUX

Contexte

- Actuelle Halte fluviale, elle est située au sud de l'embouchure du Gier : seconde confluence de la Métropole (Rhône / Gier)
- La halte pourrait être déplacée vers l'aval, ce qui libérerait de la place pour une baignade ; ou en amont pour rejoindre la halte fluviale (étude de cadrage urbain Vallée du Gier)
- Centre Nautique de Givors situé à 1 km (15 min à pied)

Contraintes d'occupation et usage

- Site utilisé comme halte fluviale avec un parking identifié comme espace de covoiturage
- Halte pompiers
- Pratique de la pêche

Trafic fluvial

- Estimation du nombre de bateaux : 10 à 12 bateaux / jour

Qualité de l'eau

- À analyser
- Déversoir d'orage dans le bassin utilisé également avec un exutoire d'eau pluviale. Ce réseau est aussi identifié comme axe de ruissellement

Contraintes environnement et patrimoine

- Inclus dans le PPRNI Rhône aval zone rouge et rose et Gier
- Aire de covoiturage

Accessibilité

- Par la voie Lyonnaise n° 3
- Stationnement automobile
- Gare Givors-Ville 12 min à pied, 4 min (vélo), Givors-Canal 24 min
- Bus 81 à 2 min
- GPV Centre Givors à 3 min à pied, 1 min (vélo)

Courant

- Aucun ?
- Profondeur ?

Turbidité

- À analyser

Sécurité nombre d'opérations de secours aquatiques, personne tombée à l'eau ou noyée (2021-2022-2023)

- Secteur Grigny-Givors-Ternay: 6-0-1

PROPOSITION

1- Types de baignades envisageables

Baignade aménagée et surveillée

Sous réserve d'un accord préalable de la CNR.

Délimitation d'un bassin 25 x 60 m, superficie d'environ 1700 m².

La présence de ducs d'Albe peut être l'opportunité d'aménagements : ponton, solarium, plongeoir...

Fermeture avec une grille ajourée et pare-embâcle au bout du bassin, dans le prolongement de la berge.

2- Suites possibles

- Identification de la personne responsable de la baignade
- Réalisation d'un profil de baignade : confirmer la qualité, la turbidité, analyse du courant et de la variation du niveau d'eau
- Levée des contraintes :
 - apprécier la nécessité de désenvasement régulier (150 K€ tous les 3-4 ans pour la halte fluviale)
 - déplacement de halte fluviale et maintien de la halte pompiers
 - cohabitation ou suppression totale ou partielle du parking covoiturage

- Approfondissement du projet :
 - périmètre du site
 - caractéristiques techniques du projet
 - identification des équipements : douches, sanitaires, vestiaires...
 - arceaux vélos
 - modalité de fonctionnement : surveillance, capacité du site, tarification, horaires et calendrier, etc.
- Réalisation d'un pré-diagnostic écologique

AVIS DE LA CNR : avis défavorable pour des raisons de sécurité liées au barrage de Oullins-Pierre-Bénite (variation du niveau d'eau à tout moment). CNR ne souhaite pas encourager la venue du public aux abords du Rhône.

Le cotech a maintenu ce site en contrainte forte (et non très forte) étant un peu plus éloigné du barrage que les deux autres site du Rhône aval.

La référence :

Suisse, Zurich, bassin piscine fluvial, 100 m de long, 1900 m²



www.zuerich.com



BAIGNADES DANS LE RHÔNE ET LA SAÔNE

Étude d'identification de sites potentiels

Synthèse - mai 2025

DPST
Direction Planification
& stratégies territoriale

Geo
GÉOMATIQUE
ÉTUDES &
OBSERVATIONS

 **DUM**
Délégation Urbanisme
et mobilités

MÉTROPOLE
GRAND LYON